



Évaluation de la mise en œuvre du programme Italie-France Maritime

Rapport d'évaluation de mise en œuvre



Avril 2019

t33 Srl - www.t33.it

via Calatafimi 1 , 60121 Ancona (Italia)

Tel.+39 071 9715460 - Fax +39 0719715461

E-mail: info@t33.it

Sommaire

Liste des acronymes	3
1 Executive summary	4
2 Introduction	6
3 Approche méthodologique et questions d'évaluation	6
4 Analyse de la mise en œuvre du Programme	11
4.1 Appels à projets et typologies de projets.....	11
4.2 Analyse de l'efficacité/efficience des processus de présentation et de sélection des candidatures	14
4.3 Analyse du fonctionnement des structures de gestion du Programme.....	34
4.4 Analyse de l'efficacité en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus	43
5 Analyse de la stratégie du Programme	49
6 Gouvernance du Programme	55
7 Analyse de la stratégie de communication	56
8 Principales contributions de l'évaluation.....	63
9 Synthèse des résultats de l'évaluation destinée au RAMO.....	72
Annexe 1 – Personnes consultées	76

Liste des acronymes

AG:	Autorité de Gestion
AT:	Assistance Technique
CdS:	Comité de Suivi
CTE:	Coopération Territoriale Européenne
eMS:	Electronic Monitoring System
OS:	Objectif Spécifique
PC:	Programme de Coopération
PME	Petites et moyennes entreprises
RAMO:	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RT:	Référent des territoires
SC:	Secrétariat Conjoint
TPE	Très petites entreprises

Executive summary

Overview of the evaluation activities.

The evaluation of implementation carried out in 2018 aims to analyse the Programme implementation processes, identify any critical issues and bottlenecks in the governance of the Programme, and verify the relevance and consistency of the criteria used for project selection.

The present report includes information on progress in the implementation of the evaluation plan and the follow-up to the evaluation results. The report is based on information gathered through document analysis, 18 interviews with the main Programme stakeholders and from the monitoring system. The interviews targeted a set of representative stakeholders involved in Programme implementation, namely the responsible staff members in the Managing Authority, Joint Secretariat, Monitoring Committee, Territorial contact points/facilitators and five Project Leaders.

The analysis of Programme implementation specifically addresses:

- the effectiveness / efficiency of processes related to the application and selection of submitted proposals;
- the performance and functioning of the management structures of the Programme;
- the effectiveness, assessed as the Programme's ability to achieve the expected results with reference to the performance framework and performance targets;
- the degree of integration of the Programme with other Union instruments;
- the effectiveness of the governance system in the new cooperation area;
- the effectiveness of the communication strategy.

Synthesis of the evaluation

The evaluation highlighted a timely and correct progress in Programme implementation and did not identify, at this stage of implementation, any critical issue hindering the achievement of Programme objectives. However, the analysis allowed to point out some issues related to: (i) a relatively low rate of absorption compared to the initial targets; (ii) the lower dynamism of some cooperation territories in terms of applications and number of beneficiaries (e.g. in the French continental area); (iii) the need to improve the coordination activities of members in the territorial facilitation networks across the five regions of the Programme cooperation area.

Overview of results:

- Regarding the selection phase of projects, communication and information actions, support activities to stakeholders and first investigations can be considered as globally satisfactory and

effective, although the programme was approved by the EC a year after the draft was delivered. Such a delay did not compromise the approval of projects, well in line with the targets fixed and covering all the programme axes as initially planned.

- Despite a higher approval rate of projects compared to other ETC programmes, it tends to be less homogeneous across Programme Specific Objectives, reaching 100% for SO 5B1 and 7C1, but only 17% for SO 3D1. The observed variability mainly depends on the different structure of calls for proposal of each SO.
- When it comes to the territorial coverage of applicants, the analysis shows that the majority of lead partners are Italian; while French applicants, in applying as project leaders are less, especially from Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- The programme bodies have demonstrated good organisational skills, with good capacity in implementing procedures that are overall efficient and effective. However, it is worth noting that the lack of a French native speakers in the MA staff in Florence has represented a limitation in governance capacities, to some extent.
- The simplified cost options proposed by the programme are estimated to be too low to ensure the full coverage of staff costs in some regions. In addition, some drawbacks emerged from the use of Marittimo+, the monitoring system, which often entailed long and uncertain payment cycles.
- With reference to the performance framework, difficulties are clearly observed in the payments, with a low absorption rate for the whole programme. This is partly due to the delays observed in the start-up phase of the Programme, so that the amount of certified costs (financial target) is lower compared to what was initially expected for all the axes, especially for axes 2, 3, and 4.
- For 60% of the output indicators (25 indicators), the expected results will exceed the initial targets set; while for 12 indicators the results are currently less than 5% compared to the initial target.
- Coordination activities with other programmes, such as Interreg Alcotra and MED, have been put in place; especially in the drafting of some programme documents (e.g. the Monitoring Manual). Generally, cooperation with other EU supporting instruments is still quite limited.
- As confirmed by stakeholders during interviews, no critical issue arose regarding the Programme's ability to properly involve stakeholders in the programme decision-making process, in line with the main principles set in the partnership code of conduct.

- The communication strategy is extremely detailed in describing the activities and types of stakeholders to be involved in the Programme processes. However, there is a gap in the result indicator relating to the number of stakeholders involved in cross-border, regional and sub-regional events. The activities carried out so far show a medium level of progress against the initially planned objectives, but still in line with what was defined in the communication strategy.

1 Introduction

L'évaluation de la mise en œuvre du Programme Italie-France Maritime 2014-2020 est organisée de manière à respecter trois échéances (2018, 2020 et 2021) qui assureront la mise à jour régulière des analyses sur l'efficience/efficacité du processus de mise en œuvre, tout en garantissant aux autorités du Programme la collecte d'informations utiles à l'élaboration des Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO).

Le présent document illustre les résultats de la première phase d'évaluation de la mise en œuvre du Programme.

2 Approche méthodologique et questions d'évaluation

Le rapport s'appuie sur des informations recueillies lors d'analyses de documents et d'une série d'entretiens réalisés auprès des parties prenantes du programme. Le tableau ci-dessous rapporte le nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de ce rapport.

Tableau 1 Nombre d'entretiens réalisés

Organes du programme	Version finale du rapport
Autorité de Gestion (AG)	1
Secrétariat Conjoint (SC)	1
Comité de Suivi (CS)	6
Référents Territoriaux (RT)	5
Chefs de file de projets	5

L'annexe 1 rapporte la liste détaillée des structures/personnes interrogées.

Il est important de souligner que, comme indiqué dans le tableau 1, la collecte d'informations auprès des bénéficiaires s'est pour le moment limitée à 5 chefs de file de projet. Les opinions des bénéficiaires présentés dans ce rapport ne peuvent donc pas être interprétées comme des informations représentatives d'un point de vue statistique. Ils représentent plutôt des éléments qualitatifs introduits dans le processus d'évaluation afin d'enrichir l'interprétation des données provenant notamment du système de monitoring.

Les prochaines évaluations seront caractérisées par une implication majeure des chefs de file et des partenaires, ce qui permettra d'introduire une couverture statistique plus complète. En particulier :

- Le rapport d'évaluation d'impact, livré en 2019, prévoit la réalisation de 20 études de cas, impliquant une quarantaine de bénéficiaires en tout ;
- Le prochain rapport d'évaluation de mise en œuvre (i.e. la mise à jour de ce rapport en 2020) prévoit la réalisation d'un questionnaire en ligne impliquant tous les bénéficiaires du Programme.

Le tableau 2, ci-dessous, présente de façon synthétique l'approche méthodologique suivie, et ce conformément aux dispositions prévues dans le plan d'évaluation annuel remis en 2018, illustrant les sources utilisées pour répondre à chacune des questions d'évaluation.

Les chapitres 3 à 6 présentent les résultats de l'activité d'évaluation en se référant aux questions et aux sources citées dans le tableau 2.

Tableau 2 Évaluation de la mise en œuvre : questions d'évaluation et sources données

Objet	Questions d'évaluation d'après Cahier des charges	Sources de données
<p>A. Efficacité/efficience des processus de présentation et de sélection des candidatures</p>	<p>1. Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en place des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'information et la communication des parties prenantes identifiées dans le Plan de communication ? - la préparation de la documentation relative à la sélection des projets ? - le temps d'instruction des projets (par rapport aux temps moyens du Programme de coopération 2007/2013) ? - la couverture par Axe/Objectif des candidatures ? - l'efficacité des outils de mise en œuvre (Nombre de projets admis par rapport à ceux présentés) ? - la couverture de la demande sur les territoires intéressés par le Programme (Nombre de candidatures) ? <p>2. Dans quelle mesure les procédures de présentation et de sélection des candidatures tiennent-elles compte des principes de l'art. 7 et 8 du Reg. 1303/2013, en particulier sur les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - critères d'admissibilité ? - critères de mérite ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse desk à partir de la documentation de programme et des données dans le système de suivi - 4 entretiens avec les référents territoriaux - 5 entretiens avec les chefs de file de projet
<p>B. Fonctionnement des structures de gestion du Programme</p>	<p>1. Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en œuvre sont-elles adéquates/efficaces du point de vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ressources humaines et organisation AG/CS ? - capacité administrative de gestion du Programme de coopération ? - introduction d'innovations (ex. formulaires en ligne, coûts simplifiés, etc.) ? - mesures destinées à réduire le fardeau administratif des bénéficiaires ? - système de contrôle ? - services de soutien aux bénéficiaires ? - système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs, etc.) ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire - 5 entretiens avec les chefs de file de projets - 2 entretiens avec les organes de gestion du Programme (1 AG et 1 SC)
<p>C. Efficacité, en termes de capacité du Programme,</p>	<p>1. Quelle est la distribution des engagements par Axe par rapport au plan financier ? Et par rapport à la dépense certifiée ? Les valeurs cibles de dépense sont-elles réalisables ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des données de suivi : ressources engagées ; ressources attribuées ; dépense certifiée ; cibles et valeurs actuelles des indicateurs output

Objet	Questions d'évaluation d'après Cahier des charges	Sources de données
à atteindre les résultats attendus et en particulier les valeurs cibles du Cadre de performance et d'efficience (les dimensions financières du Programme de coopération).	2. Quel cadre ressort de l'analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus effectivement atteints/atteignables ?	– Analyse des données <i>cohesiondata.eu</i>
D. Niveau d'intégration du Programme avec les autres instruments financiers de l'UE (COSME, LIFE, Europe Créative, CEF etc.)	1. Sous quelles formes et avec quels résultats se réalise la coordination avec les autres outils de l'UE, en particulier pour : - COSME (Axe 1) ; - Réseau Entreprise Europe (Axe 1) ; - LIFE (Axe 2), en particulier sur la prévention des risques environnementaux, la gestion du réseau Natura 2000, la protection des eaux marines et de l'adaptation aux changements climatiques ; - Europe Créative (Axes 1 et 2) ; - IE, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et défi « Transport intelligent, vert et intégré d'Horizon 2020 » (Axe 3) ; EaSI et ERASMUS (Axe 4)	– Analyse documentaire des Appels à projets (par exemple, critères de sélections, etc.) – Analyse des propositions de projets sur le système de suivi du Programme – 2 entretiens avec les organes de gestion du Programme (AG et SC)
E. Efficacité du système de gouvernance du nouvel espace de coopération	1. Les formes de gouvernance mises en œuvre par le Programme de coopération (nouvelle structure Comité de Suivi avec modèle de gouvernance territoriale intégrée, réseau des référents territoriaux) contribuent-elles à favoriser : - la participation des parties prenantes dans la prise de décisions ? - l'amélioration qualitative de la participation des territoires dans la mise en place des activités ? De plus, ces formes de gouvernance : - sont-elles cohérentes avec le code de bonne conduite européen sur le partenariat, en particulier le chapitre 5 ? - permettent-elles l'expression d'une position unitaire commune au niveau territorial ?	– 6 entretiens avec les membres du Comité de Suivi – 4 entretiens avec les référents territoriaux
F. Efficacité de la Stratégie de communication	1. Le Programme de coopération a-t-il activé des mécanismes d'information et de communication en mesure d'améliorer la participation des citoyens, d'après ce qu'a révélé l'enquête Eurobaromètre ¹ ? 2. La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante ?	– Analyse documentaire : enquête Eurobaromètre, plan de communication et documentation relative aux événements de communication

¹<http://ec.europa.eu/COMMFrontOffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/FLASH/surveyKy/1565>

Objet	Questions d'évaluation d'après Cahier des charges	Sources de données
		organisés depuis le lancement du Programme. – Analyse des données de contexte fournies par le Google Trend TM Index – 2 entretiens avec les organes de gestion du Programme – 4 entretiens avec les référents territoriaux

Source : plan opérationnel annuel

3 Analyse de la mise en œuvre du Programme

Ce chapitre propose une analyse détaillée du niveau de mise en œuvre du Programme en examinant : l'efficacité et l'efficience des processus de présentation et de sélection des candidatures (section 3.1), le fonctionnement des structures de gestion du Programme (section 3.2) et le cadre de performance (section 3.3). Chacune des sections est structurée de manière à répondre aux questions d'évaluation reportées dans le Tableau 2 ci-dessus.

3.1 Appels à projets et typologies de projets

Le programme Italie-France Maritime 2014-2020 (PC) a jusqu'à présent publié trois Appels à projets couvrant tous les axes et les objectifs spécifiques du Programme. Comme le montre le Tableau 3, le Programme a financé différentes typologies de projets (voir l'encadré 1 pour plus de détails), que ce soit en termes de budgets ou de durées.

Tableau 3 Typologies de projets par OS et par Appel

Axe	IP-OS	Typologies de projets	Budget max. FEDER	Durée	Appel
Axe 1	3A1	Simple pluri-action	2.000.000 €	24 mois	I
	3A2	Simple pluri-action	2.000.000 €	24 mois	I
	3D1	Simple mono-action et pluri-action	2.000.000 €	24 mois	I
		Simple mono-action et pluri-action	2.000.000 €	36 mois	II
Axe 2	5A1	Stratégique intégré thématique	6.000.000 €	36 mois	I
		Simple mono-action	2.000.000 €	36 mois	I
		Stratégique intégré thématique	6.000.000 €	36 mois	III
		Simple pluri-action	2.000.000 €	36 mois	III
	5B1	Stratégique intégré territorial	6.000.000 €	36 mois	II
		Simple mono-action et pluri-action	2.000.000 €	36 mois	III
	6C1	Stratégique intégré thématique	6.000.000 €	36 mois	I
		Stratégique intégré territorial	1.500.000 €	36 mois	I
		Simple mono-action	2.000.000 €	36 mois	I
		Stratégique intégré thématique	6.000.000 €	36 mois	II
		Simple mono-action et pluri-action (aussi sur "deux niveaux")	2.000.000 €	36 mois	III
	6C2	Simple mono-action et pluri-action	2.000.000 €	36 mois	II

Axe	IP-OS	Typologies de projets	Budget max. FEDER	Durée	Appel
		Simple mono-action	750.000 €	36 mois	I
Axe 3	7B1	Simple mono-action	2.000.000 €	24 mois	I
		Simple mono-action	750.000 €	24 mois	I
		Simple mono-action	2.000.000 €	24 mois	II
		Stratégique intégré thématique	6.000.000 €	36 mois	II
	7C1	Simple mono-action et pluri-action	2.000.000 €	36 mois	II
		Simple mono-action	750.000 €	36 mois	II
	7C2	Simple mono-action et pluri-action	2.000.000 €	36 mois	II
		Simple mono-action	750.000 €	36 mois	II
Axe 4	8A1	Simple mono-action	2.000.000 €	36 mois	II
	8CTE1	Stratégique intégré thématique	6.000.000 €	36 mois	III
		Simple mono-action	250.000 €	24 mois	III

Sources : documentation des Appels I, II et III

Encadré 1 Typologies de projets prévues par le PC

Le Programme prévoit différentes typologies de projets :

- Projets simples** : actions bilatérales et/ou multilatérales, promues par les organismes de la zone de coopération, destinées à introduire des méthodes et des instruments innovants et à favoriser l'expérimentation et la participation aux thèmes de la coopération. Ils prévoient un budget allant jusqu'à un maximum de financement FEDER égal à 2.000.000€. Le nombre de partenaires peut varier de 2 (minimum) à 8 (maximum). Ils se divisent en différentes formes :
 - **mono-action** : cohérentes avec un exemple unique d'action ;
 - **pluri-action** : cohérentes avec plusieurs exemples d'actions ;
 - mono ou pluri-action à "**deux niveaux**" : il s'agit de projets destinés à garantir un accès plus large et plus efficace pour les petits organismes œuvrant dans le domaine de la protection et de la valorisation des biens culturels et naturels. Cette modalité de projets prévoit l'identification de deux niveaux d'activités et de partenariat.
- Projets stratégiques intégrés**, avec un budget allant jusqu'à un maximum de financement FEDER de 6.000.000€. Le nombre de partenaires peut varier de 2 (minimum) à 16 (maximum). Ils se divisent en :

- **Thématiques** : un complexe d'actions, de nature et de dimension importantes d'un point de vue financier et des résultats attendus, qui s'identifient au sein des domaines thématiques prioritaires du Programme. Ils sont en priorité applicables à la gestion conjointe des risques dérivant du changement climatique, à la gestion du patrimoine naturel et culturel ainsi que de la mobilité transfrontalière.
- **Territoriaux** : un ensemble complexe et articulé d'actions cohérentes et intégrées entre elles, de nature et de dimension significatives d'un point de vue financier et des résultats attendus, adaptées à un territoire transfrontalier clairement identifié d'un point de vue géographique.

3.2 Analyse de l'efficacité/efficience de la présentation et de sélection des candidatures

QUESTION D'ÉVALUATION

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en œuvre des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de l'information/communication préliminaire des parties prenantes identifiées dans la Stratégie de communication ?

Résultats de l'analyse :

Données en provenance du système de suivi et documentation de programme	Les activités de communication et d'information réalisées dans le cadre des trois Appels à projets se révèlent être efficaces dans la mesure où les parties prenantes identifiées dans la Stratégie de communication du Programme correspondent bien à la typologie des bénéficiaires potentiels qui ont réellement pris part aux trois Appels à projets couvrant les divers objectifs spécifiques du Programme.
---	--

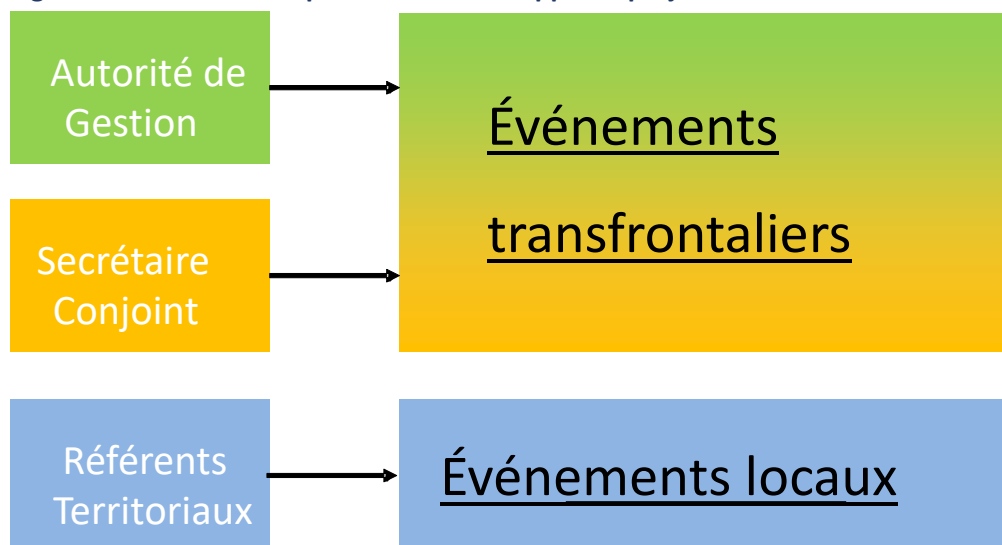
Ce paragraphe se concentre sur l'efficacité des activités de communication destinées aux bénéficiaires potentiels du Programme, alors que l'analyse complète de la stratégie de communication du Programme est présentée dans le Chapitre 6.

Dans la phase de lancement des trois Appels à projets, le Programme a prévu la réalisation d'une série d'activités visant à informer les bénéficiaires potentiels sur les opportunités de financement offertes par le Programme. La communication avec les parties prenantes s'est surtout faite à travers 3 canaux d'information : les sites internet (du Programme et les sites institutionnels des différentes régions impliquées dans le PC) ; les réseaux sociaux (en particulier la page *Facebook* du Programme) ; les événements de présentation des Appels à projets dans les territoires intéressés. Comme l'illustre le schéma ci-dessous, les trois Appels ont été présentés par le biais de : a) événements transfrontaliers, au cours desquels l'Autorité de Gestion (AG) et le Secrétariat Conjoint (SC) ont présenté les caractéristiques des Appels à projets auprès d'acteurs en provenance des deux pays ; b) événements locaux² durant lesquels l'AG et le SC ont présenté les caractéristiques des Appels à projets aux bénéficiaires potentiels issus des territoires de la coopération. Il est également important de souligner

² Organisés en particulier là où les RT étaient présents. À noter que, certaines régions n'ont pas eu de RT actifs dès le premier Appel. Par exemple, en Toscane le RT est actif depuis le troisième Appel seulement. Toutefois, les événements locaux ont été promus dans toutes les régions par les administrations impliquées dans le programme pour informer les bénéficiaires potentiels.

que la publication de chaque Appel a été précédée par une consultation publique en ligne, ayant impliqué les parties intéressées pour améliorer le texte des Appels.

Figure 1 Événements de présentation des Appels à projets



Le tableau 4 ci-dessous compare les typologies de bénéficiaires potentiels, telles que définies par la stratégie de communication (voir tableau p.5 de la stratégie), et les chefs de file des propositions de projets envoyées au Programme au cours des trois premiers Appels. Ce tableau, même s’il ne se réfère qu’aux chefs de file, met bien en évidence l’efficacité des actions de communication/information mises en œuvre dans le cadre des trois Appels. Les parties prenantes identifiées dans le plan de communication correspondent en effet à la typologie de bénéficiaires potentiels ayant pris part aux trois premiers Appels couvrant les différents objectifs spécifiques du Programme.

Tableau 4 Comparaison entre objectifs de la stratégie de communication et typologies de *lead applicant*

OS	Entreprises		Universités Centres de recherche		Associations Professionnelles		Organismes publics et équivalents		Autorités portuaires		Associations, ONG		Parcs, zones protégées	
	Strat.	Ap-pel	Strat.	Ap-pel	Strat.	Ap-pel	Strat.	Ap-pel	Strat.	Ap-pel	Strat.	Ap-pel	Strat.	Ap-pel
3A1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
3A2	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓						
3D1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
5A1			✓				✓	✓		✓				
5B1			✓	✓			✓	✓	✓	✓				
6C1			✓	✓			✓	✓			✓	✓		
6C2	✓		✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓

7B1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			
7C1	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
7C2	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
8A1	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓
8CTE				✓	✓	✓	✓		✓	✓
Strat = Stratégie de communication										
Appels = Appels effectivement publiés										

Source : Stratégie de communication et système eMS

QUESTION D'ÉVALUATION

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en œuvre des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de la préparation de la documentation de sélection des projets ?

Résultats de l'analyse :

Entretiens

L'évaluateur constate une amélioration entre les Appels à projets 1 et 3, du point de vue de l'information et de la communication préliminaire des parties prenantes, de la prédisposition de la documentation pour la sélection des projets ainsi que du soutien apporté aux porteurs de projets.

Les entretiens mettent toutefois en évidence des lacunes dans l'information fournie dans certains territoires du Programme. En particulier, certains bénéficiaires ont rencontré des difficultés dans l'accès à l'information et dans le soutien reçu.

Recommandations :

- Prévoir une activité plus soutenue de coordination des RT de la part des autorités du Programme (AG et SC). En particulier, il serait utile que l'AG et le SC : a) définissent quelles sont les activités que les RT doivent développer ; b) élaborent des lignes directrices destinées aux RT afin d'assurer que le soutien aux bénéficiaires et bénéficiaires potentiels soit cohérent avec les prescriptions du Programme ; c) organisent des rencontres avec tous les RT de manière à assurer la coordination des activités réalisées et le partage des bonnes pratiques au sein des différents territoires de coopération.
- En vue des prochains Appels à projets et en particulier dans une optique post 2020, il est suggéré d'évaluer l'opportunité de : a) simplifier le cadre logique Interact en éliminant les éléments redondants ; b) renforcer l'orientation au résultat en incluant des indicateurs de résultat de projets à associer à chaque « résultat/objectif spécifique de projet » proposé par le projet, conformément au cadre logique prévu par la DG Regio pour la période de programmation post 2020

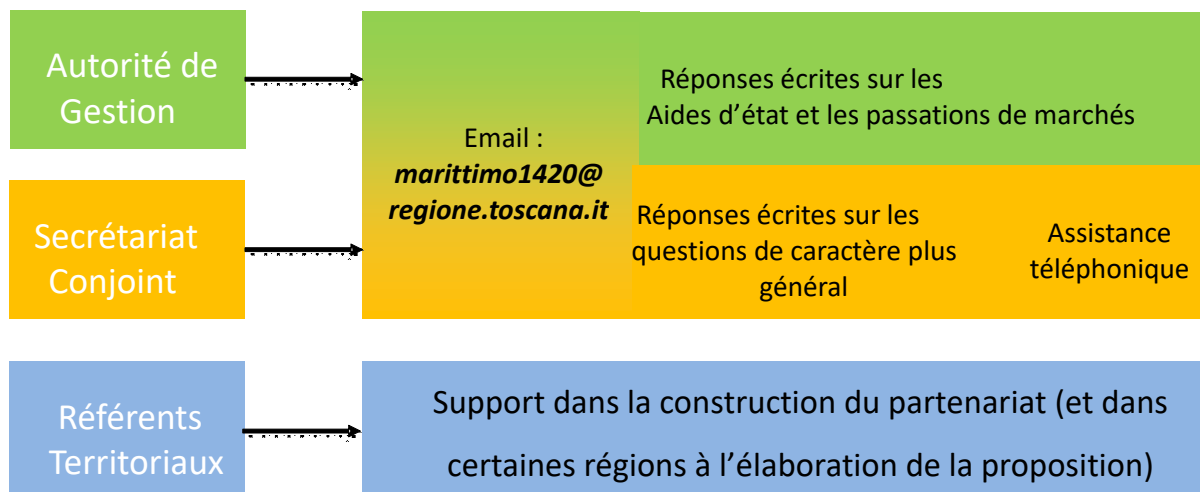
Les principales sources d'information venant en aide aux parties prenantes dans la préparation de la documentation de sélection des projets (voir le Formulaire de candidature) sont : (a) le soutien direct fourni par les Autorités du Programme ; (b) les informations contenues dans le manuel du Programme.

En ce qui concerne le soutien fourni par les autorités de Programme, et comme le montre la figure 2, le principal outil dont disposent les porteurs de projet est l'adresse mail marittimo1420@regione.toscana.it utilisée comme collecteur de requêtes spécifiques. La boîte e-mail est utilisée aussi bien par l'AG que par le SC, lesquels se partagent le droit de réponse en fonction des compétences spécifiques de chacun (l'AG s'occupe en particulier des demandes sur les aides d'État et les marchés publics, ainsi que des questions financières et d'éligibilité relatives aux dépenses). Les réponses sont fournies par écrit et sont publiées par la suite sur le site du Programme.

Pour ce qui est des RT, ils interviennent en soutien aux porteurs de projets, en particulier pour la diffusion des informations concernant les opportunités ouvertes par le Programme et la construction du partenariat (par exemple, en aidant le bénéficiaire potentiel à identifier un possible partenaire transfrontalier). Le rôle du RT est apparu dans un premier temps limité (voir les Appels 1 et 2), surtout en comparaison aux activités développées dans d'autres programmes CTE, au sein desquels les RT ont pour mission de soutenir les chefs de file potentiels dans l'élaboration des propositions de projets. En ce qui concerne le troisième Appel, on observe une plus grande présence des RT et une amélioration du soutien fourni aux potentiels bénéficiaires. Dans d'autres territoires en revanche, les RT sont le plus souvent limités à fournir un soutien dans la construction des partenariats, laissant ainsi l'AG et le SC la tâche de soutenir la préparation des propositions de projets.

Les informations recueillies auprès des bénéficiaires (voir les entretiens réalisés avec cinq chefs de file de projet) offrent des indications sur l'efficacité de l'aide fournie par les autorités du Programme. En règle générale, la majorité des chefs de file interrogés mentionne des lacunes dans le soutien reçu, en particulier pour les Appels 1 et 2. Ces lacunes s'expliquent par le nécessaire rodage du Programme et renvoient à des problématiques internes rencontrées par l'AG en phase de lancement (changement de personnel, difficultés à identifier des compétences techniques et manque de référents linguistiques pour le français).

Figure 2 Aide dans la préparation de la documentation pour la présentation des candidatures



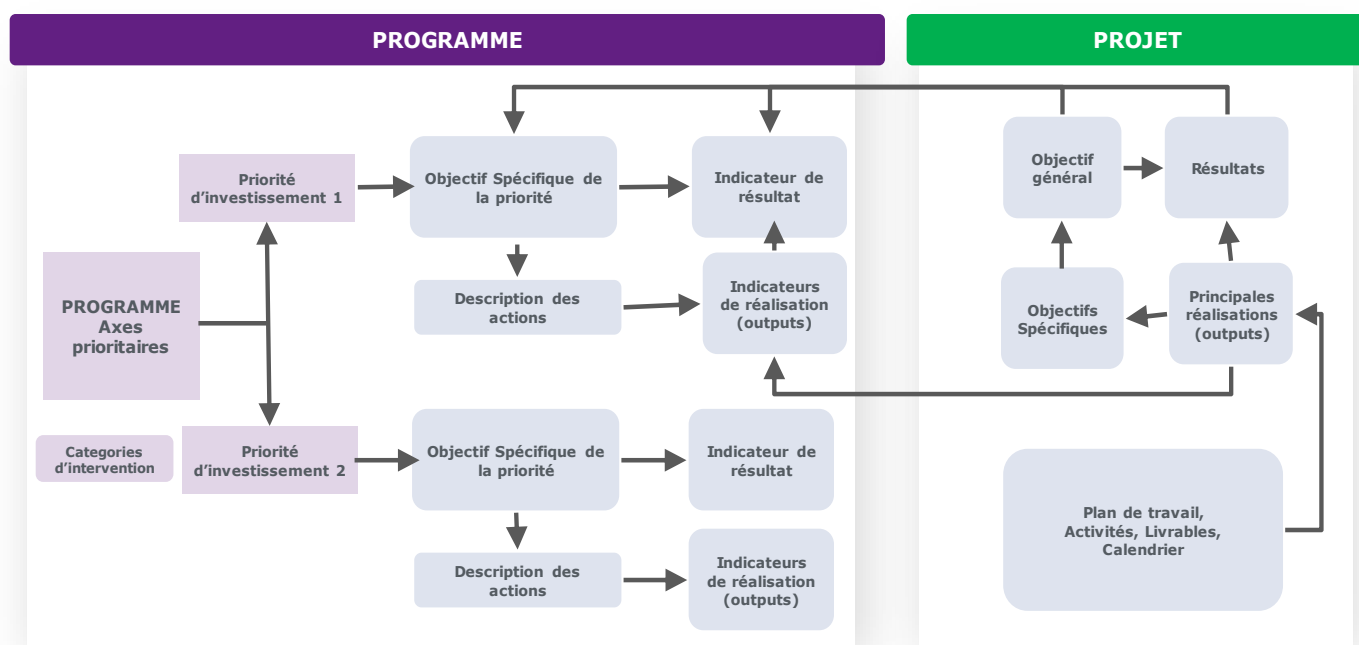
La section B du Manuel du Programme fournit les lignes directrices essentielles au soutien des bénéficiaires potentiels pour la présentation de leur proposition de projet. Les informations générales présentées dans la section B sont par la suite développées dans la section C, dans laquelle le bénéficiaire potentiel est guidé non seulement dans l'utilisation du système eMS mais aussi pour remplir les sections du formulaire du projet. Le Tableau 5 ci-dessous présente quelques sections clé du formulaire ainsi que les explications fournies par le Manuel de Programme.

Les informations recueillies auprès des bénéficiaires (voir les entretiens réalisés avec les cinq chefs de file de projet) fournissent des indications divergentes sur la qualité et la clarté des informations contenues dans le Manuel. Certains se plaignent de l'absence ou du caractère trop général de l'information fournie, d'autres décrivent les informations présentes dans le Manuel comme adéquates et utiles pour rédiger correctement les différentes sections du FC. Les personnes interrogées soulignent également que certaines sections du FC sont redondantes et obligent les candidats à répéter plusieurs fois les mêmes types d'information. Ils soulignent aussi que certains concepts auxquels le porteur de projet est appelé à faire référence en phase d'élaboration de la proposition (par exemple "résultats de projet" ou "objectifs spécifiques de projet") ne sont pas utilisés en phase de mise en œuvre du projet. Enfin, certains bénéficiaires, du côté français, ont mentionné des lacunes dans la traduction du Manuel.

Au regard de l'information/communication préliminaire des parties prenantes et de la documentation fournie, l'évaluateur note :

- **Des lacunes dans l'information fournie dans certains territoires de coopération.** Il ressort notamment une difficulté majeure pour les bénéficiaires de certaines provinces/départements à accéder à l'information et à pouvoir bénéficier d'un soutien direct. Comme mentionné précédemment, l'intensité du soutien fourni par les RT varie d'un territoire à un autre et dépend des initiatives des régions elles-mêmes. L'évaluateur suggère alors de prévoir la mise en œuvre d'une activité de coordination majeure de la part des autorités du programme (AG et SC). Dès lors et d'après le modèle d'autres programmes CTE, il serait notamment utile que l'AG et le SC :
 - définissent mieux les activités que les RT doivent réaliser. Il serait ainsi utile que les RT de tous les territoires soient impliqués, non seulement dans la phase d'élaboration des propositions, mais qu'ils offrent également un soutien aux bénéficiaires en mérite à leurs doutes/questions relatives à la mise en œuvre des projets ;
 - élaborent des orientations en soutien des activités menées par les RT afin d'assurer que le soutien fourni aux bénéficiaires et bénéficiaires potentiels soit cohérent avec les prescriptions du Programme ;
 - organisent sur une base régulière, par exemple semestrielle, des rencontres avec les RT de manière à assurer une meilleure coordination des activités et la diffusion des bonnes pratiques au sein des différents territoires de coopération.
- **Des améliorations ont été enregistrées entre l'Appel 1 et l'Appel 3 que ce soit dans le cadre informatif ou dans le soutien fourni aux porteurs de projets, en particulier pour ce qui est du Manuel du Programme** (diverses modifications venant l'améliorer ont été introduites dans le cours de la gestion du Programme). Malgré l'absence d'une désignation officielle des référents (RT) dans certains territoires pour les appels 1 et 2, le soutien fourni a toutefois été garanti par les organismes du Programme. D'après les entretiens menés, il résulte que les bénéficiaires ont, dans divers cas, souvent fait appel à leur propre expérience – ou à celle de la structure administrative à laquelle ils appartiennent (Provinces, Régions) – pour la présentation des projets.
- **La cohérence entre les concepts clés énumérés dans le Tableau 5 et le cadre logique élaboré par le Programme Interact** (voir Figure 3). La complexité du cadre logique imposé aux bénéficiaires n'est pas le fruit d'une élaboration des autorités du Programme, mais celui d'une réélaboration du cadre logique réalisé par la DG Regio dans le cadre du Programme Interact.

Figure 3 Cadre logique proposé dans le cadre d'Interact³



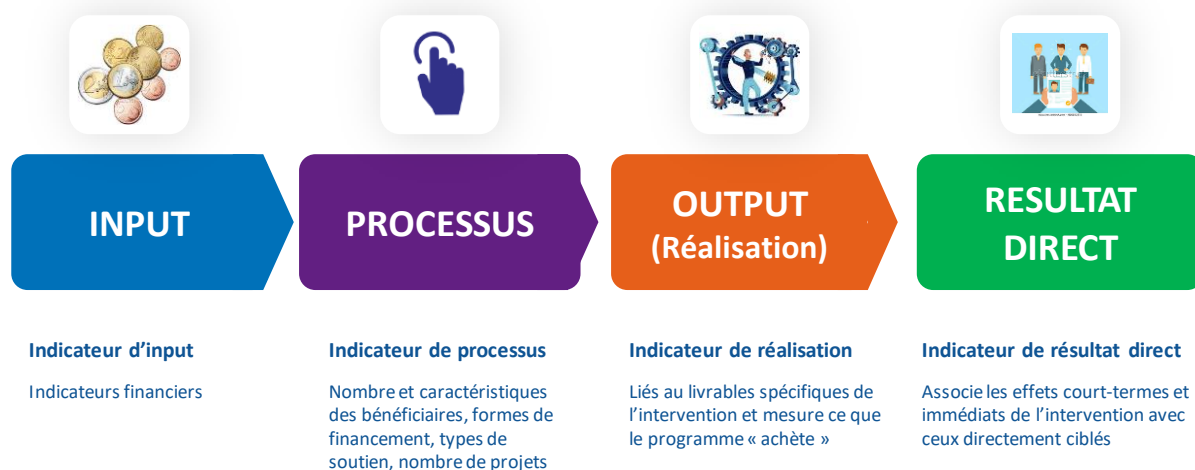
Source : Interact

Il est intéressant de noter comment certains interlocuteurs déclarent que, souvent, les informations contenues dans le formulaire (par exemple la contribution des projets aux résultats attendus) sont de fait « oubliées » dans la phase de mise en œuvre du projet, lorsque les problèmes liés à l'opérativité prennent le dessus (en premier lieu celles relatives à la certification des dépenses). Du point de vue de l'évaluateur en revanche, les informations contenues dans le formulaire sont fondamentales, non seulement pour la phase évaluative des propositions, mais aussi pour celle de la mise en œuvre des projets. La description de la contribution aux résultats attendus devrait, par exemple, être utilisée par le chef de file (et le programme) comme point de référence pour vérifier, lors de la mise en œuvre des projets, leur état d'avancement au regard des résultats attendus (sortant de fait d'une logique strictement financière). En ce sens et afin que les concepts utilisés dans le formulaire soient également utiles aux bénéficiaires lors de la mise en œuvre des projets (par exemple dans les activités de gestion et de suivi de l'avancement du projet), il serait nécessaire de : (1) simplifier le cadre logique Interact en éliminant les éléments redondants, en particulier les sections « résultats de projet » et « objectifs spécifiques des projets » qui font référence aux mêmes éléments du cadre logique (c'est à dire les résultats produits par les output de projet) ; (2) renforcer l'orientation au résultat en incluant des

³ <http://www.interact-eu.net/library/fact-sheet-programme-and-project-intervention-logic/pageflip>

indicateurs de résultats à associer à chaque « résultat/objectif spécifique » de projet, conformément au cadre logique prévu par la DG Regio pour la période de programmation post-2020 (voir figure 4).

Figura 3 Cadre logique proposé par la DG Regio pour les indicateurs post-2020



Source : Etude DG Regio 2018⁴

La présence d'indicateurs de résultat de projet demanderait, de la part des bénéficiaires, de mieux réfléchir dès la phase d'élaboration du FC sur les changements attendus et sur la manière de les mesurer. Cela obligerait également à suivre ces changements durant la mise en œuvre du projet, en imposant au partenariat un focus constant sur les changements attendus auprès des groupes cibles identifiés.

Tableau 5 Logique d'intervention du Programme et du projet : rappel des concepts clés

Terme/concept clé	Section FC	Explication fournie par le Manuel
Pertinence	C.1.1	Le projet devra illustrer la situation initiale [...] et décrire clairement pourquoi le projet est considéré nécessaire pour les territoires impliqués. Le cas échéant, il sera possible de décrire comment les output/réalisations s'insèrent dans des plans d'action/gestion existants ou en phase de rédaction et/ou des interventions/investissements existants ou programmés.
Critères de coopération	C.1.3	- Élaboration conjointe : à titre indicatif, il s'agira de décrire comment les partenaires des deux États Membres se sont impliqués en intégrant leurs idées, priorités et actions au cours du processus d'élaboration du projet. - Mise en œuvre conjointe : à titre indicatif, il s'agira de décrire les activités qui devront être mises en œuvre par les partenaires de manière coopérative

⁴ "Development of a system of common indicators for European Regional Development Fund and Cohesion Fund interventions after 2020 - Part I – Thematic Objective 1, 3, 4, 5, 6

Terme/concept clé	Section FC	Explication fournie par le Manuel
		<p>et sous la coordination du Chef de file dans les zones faisant l'objet d'intervention des deux États Membres (...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération pour la dotation en effectifs : à titre indicatif, il s'agira d'indiquer comment le projet se dotera de personnel suffisant pour sa mise en œuvre conjointe (...). - Coopération pour le financement des opérations : à titre indicatif, le budget conjoint de projet devra être organisé selon les activités mises en place par chaque partenaire (...).
Objectif spécifique de la priorité d'investissement	C.2.1	Le projet en question doit se situer dans un seul objectif spécifique correspondant à un seul Axe prioritaire du Programme.
Résultat du Programme	C.2.1	L'ensemble des résultats attendus représente le changement que le Programme se propose d'atteindre par le biais de la mise en place des projets. Ces résultats sont mesurés à travers des indicateurs de résultats associés aux objectifs spécifiques que chaque projet financé permettra d'atteindre.
Objectif général du projet	C.2.1	Décrit l'objectif à long terme que le projet se propose de soutenir, pour certains groupes cibles et il correspond aux aspects stratégiques du projet. Le projet établit un seul objectif général qui correspond à l'objectif spécifique de la priorité d'investissement, qui est par la suite reportée dans un ou plusieurs objectifs spécifiques du projet. La cohérence entre la logique d'intervention d'un projet et la logique d'intervention du Programme est essentielle pour l'admission au financement.
Résultats du projet	C.2.1	Décrit les avantages de la mise en œuvre du projet et les changements par rapport à la situation initiale. Les résultats décrivent les outputs réalisés par le projet. Le résultat attendu et l'objectif spécifique sont de taille comparable, le premier favorise effectivement la réalisation du deuxième (...).
Objectifs spécifiques du projet	C.2.1	Décrit l'objectif immédiat auquel le projet vise, qui peut être atteint de manière réaliste au cours de sa mise en œuvre, grâce au développement des outputs de projet. L'objectif spécifique doit être défini de sorte que, à la fin du projet, il devra être possible de vérifier s'il a été atteint. (...). Chaque projet peut indiquer jusqu'à un maximum de 3 objectifs spécifiques.
Indicateurs output/réalisations	C.2.1	Les indicateurs d'output permettent de mesurer les réalisations concrètes issues de la réalisation du projet. Les indicateurs qui seront utilisés seront les indicateurs d'output/réalisation du Programme.
Groupes cibles	C.2.1	Il s'agit de l'ensemble des destinataires auxquels les output/réalisations s'adressent pour l'atteinte des objectifs préfixés. La quantification des groupes cible doit être extrapolée des sections relatives aux Composants du Plan de Travail, en évitant un double compte du même groupe cible.

Source : manuel pour la présentation des candidatures et la gestion des projets (section D).

QUESTION D'ÉVALUATION

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en place des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue des temps d'instruction des projets (par rapport aux temps moyens du PC 2007/2013) ?

Résultat de l'analyse

Données du système de suivi	Les données révèlent des procédures de sélection efficaces avec des temps d'instruction contenus et à considérer comme raisonnables pour un programme de coopération transfrontalière, particulièrement en ce qui concerne les Appels à projets 2 et 3.
-----------------------------	---

L'instruction des projets prévoyait initialement le recours à l'assistance technique du Programme (AT). Toutefois, et suite aux retards enregistrés dans la sélection de l'AT régionale, l'instruction des projets a été prise en charge par des évaluateurs externes spécialement sélectionnés dans le cadre de procédures de marchés publics (en particulier lors de l'Appel 1). C'est seulement dans le cadre du troisième Appel que les phases d'ammissibilité formelle et d'évaluation effective ont pu être directement gérées par l'AT externe régionale, comme prévu initialement.

Le tableau ci-dessous reporte les temps d'instruction des trois premiers Appels. Les données révèlent des procédures de sélection relativement efficaces avec des temps d'instruction limités et raisonnables pour un programme de coopération transfrontalière, particulièrement en ce qui concerne les Appels 2 et 3. Les bénéficiaires interrogés confirment ce cadre et n'ont pas formulé d'observations particulières à ce titre.

Tableau 6 Temps d'instruction des trois Appels

Appel	Date de publication	Date de clôture	Date d'approbation
I	2/12/2015	26/2/2016	09/09/2016
II	7/12/2016	14/3/2017	03/10/2017
III	3/4/2018	17/7/2018	14/11/2018

Sources : documentation Appels I, II et III ; entretiens conduits dans le cadre de l'évaluation

QUESTION D'ÉVALUATION

*Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en place des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de la **couverture par Axe/Objectif des candidatures** ?*

Résultat de l'analyse	
Données du système de suivi	Malgré les retards enregistrés dans la phase de lancement du Programme (le PC a été approuvé par la CE seulement un an après sa transmission de la part de l'AG) les procédures mises en œuvre ont été suffisamment efficaces et efficaces pour garantir une couverture adéquate des divers axes et l'approbation d'un nombre de projets conforme avec les objectifs initiaux.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le Programme a attiré, au cours des trois Appels, un nombre total de 251 propositions de projets, couvrant les 4 axes du Programme. En règle générale, les données relatives au nombre de candidatures confirment l'analyse réalisée dans la section 3.4 sur la performance : malgré les retards en phase de lancement (le Programme a été approuvé par la Commission Européen un an après l'envoi du texte de la part de l'AG), les procédures de mises en œuvre par le Programme ont été suffisamment efficaces/efficaces pour garantir une couverture adéquate des différents axes du Programme et permettre l'approbation d'un nombre de projets conforme aux objectifs initiaux (voir *key implementation step* définis dans le cadre de performance).

Tel qu'illustré dans le tableau 7, la majorité des propositions concerne le premier Axe (114 propositions de projets). Au niveau des objectifs spécifiques, il est intéressant de noter la forte attractivité de l'objectif spécifique 3D1 ("Augmentation de la compétitivité internationale des micro entreprises et PMI dans les filières liées à la croissance bleue et verte") avec plus de 100 propositions de projets envoyées au Programme dans le cadre des deux premiers Appels. Il est toutefois important de souligner que la focalisation thématique majeure/mineure des divers objectifs spécifiques et des différents lots, impacte de façon substantielle sur le bassin des candidatures potentielles. Par exemple, le nombre relativement bas de candidatures reçues dans le cadre de l'Axe 3 s'explique par la forte focalisation des trois OS et des lots qui leur sont associés. En outre, certaines thématiques du Programme, comme l'érosion côtière ou la gestion de l'environnement dans les ports, concernent de fait un nombre limité de porteurs d'intérêt (i.e. autorités portuaires, agences régionales de l'environnement ou organismes locaux spécialisés).

Tableau 7 Nombre de propositions de projets par Axe et par objectif spécifique (appels I, II et III)

AXE	n. projets	OS	n. projets	Appels		
				I	II	III
1	116	3A 1	5	✓		
		3A 2	8	✓		
		3D 1	101	✓	✓	
2	95	5A 1	15	✓		✓
		5B 1	7		✓	✓
		6C 1	52	✓	✓	✓
		6C 2	8	✓	✓	
3	21	7B 1	10	✓	✓	
		7C 1	6		✓	
		7C 2	5		✓	
4	34	8A 1	18		✓	
		8CTE 1	16			✓

Source : décrets d'approbation projets, eMS

QUESTION D'ÉVALUATION

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en place des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de l'efficacité des outils de mise en œuvre (nombre de projets admis par rapport au nombre de projets présentés) ?

Résultat de l'analyse

Données du système de suivi

Le taux général d'admission est relativement élevé par rapport à ce qu'observé par l'évaluateur dans le cadre d'autres programmes CTE

Le taux d'approbation n'est cependant pas homogène au niveau des OS, puisqu'il oscille entre 100% pour les OS 5B1 et 7C1, et 17% pour l'OS 3D1. La variabilité du taux d'approbation apparaît comme une conséquence du divers degré d'attractivité des OS en eux-mêmes : les OS les plus attractifs en termes de nombre de propositions de projet résultent en fait celles avec le taux d'approbation plus bas.

Le programme semble caractérisé par la présence de deux macro-typologies d'Appels :

- les Appels qui tendent à réduire ex-ante l'ensemble des bénéficiaires potentiels. C'est le cas par exemple des Appels de l'axe 3, pour lesquels la spécificité des résultats attendus impliquent une réduction très forte du nombre de propositions possibles,

- les Appels qui s'adressent à un nombre élevé de bénéficiaires potentiels, caractérisés par une plus grande généralité dans les critères de sélection et les résultats attendus (voir les Appels de l'OS 3D1 par exemple).

Recommandations

L'évaluateur suggère aux autorités de programme de réfléchir à l'introduction d'une procédure de sélection en deux phases dans le cadre des Appels qui s'adressent à un nombre élevé de bénéficiaires potentiels. La procédure en deux phases consentirait à éviter de devoir instruire toutes les candidatures, écartant dès la phase initiale les candidatures non-éligibles.

Les tableaux suivants illustrent le nombre de projets admis par rapport au nombre de projets présentés par Axe (Tableau 8) et par OS (Tableau 9). Les analyses mettent en évidence qu'en moyenne une candidature sur trois accède au financement avec un score de 100% d'approbation dans le cas des OS 5B1 et 7C1. Des taux plus bas d'admission sont observés pour les OS contenant un grand nombre de candidatures (i.e. 3D1).

Selon l'évaluateur, il s'agit d'un taux général d'admission relativement élevé par rapport à ce qu'il a été observé dans les autres programmes CTE. Le taux d'approbation est toutefois variable au niveau des OS, oscillant entre 100%, pour les OS 5B1 et 7C1, et 17% pour l'OS 3D1. Cette variabilité apparaît comme la conséquence du degré d'attraction variable des OS entre eux : les OS les plus attractifs en termes de nombre de projets déposés résultent de fait comme étant ceux à taux d'approbation le plus bas. Le taux reflète la forte focalisation thématique de certains OS (voir par exemple les OS de l'Axe 3 cités précédemment) et la moindre spécificité d'autres.

Le programme semble caractérisé par la présence de deux macro-typologies d'Appels :

- les Appels qui tendent à réduire ex-ante l'ensemble des bénéficiaires potentiels. C'est le cas par exemple des Appels de l'axe 3, pour lesquels la spécificité des critères de sélection et des résultats attendus impliquent une réduction très forte du nombre de propositions possibles,
- les Appels qui s'adressent à un nombre élevé de bénéficiaires potentiels, caractérisés par une plus grande généralité dans les critères de sélection et les résultats attendus (voir les Appels de l'OS 3D1 par exemple).

L'avantage des premiers est la réduction des temps d'admission des projets (plus le nombre de candidatures est petit, plus le temps utilisé pour l'évaluation est réduit) et la conséquente augmentation du temps à disposition des autorités du Programme pour venir en aide aux candidats dans l'élaboration de propositions de projets capables d'intervenir de manière efficace sur les problématiques du territoire de coopération. Le risque est de diminuer la compétitivité en agissant

négativement sur la qualité des projets ; en d'autres termes, pour les autorités du Programme le risque est – devant un nombre réduit de candidatures - d'appliquer avec moins de rigueur les critères de sélection/évaluation afin de ne pas s'exposer aux risques relatifs à la règle N+3.

Au contraire, l'avantage des Appels qui s'adressent à un large ensemble de bénéficiaires potentiels, est celui d'enclencher une réelle dynamique compétitive, entraînant cependant des temps de sélection des projets plus longs.

Tableau 8 Nombre de projets admis par rapport aux projets déposés par axe

Axe	N. projets déposés (Appels I, II et III)	N. projets admis (Appels I, II, III)	Taux d'admission
Axe I	114	26	23%
Axe II	82	38	46%
Axe III	21	16	76%
Axe IV	34	18	50%
Total	251	98	39%

Source : décrets d'approbation projets, eMS

Tableau 9 Nombre de projets admis par rapport au nombre de projets déposés par objectif spécifique

OS	N. projets déposés (Appels I et II)	N. projets admis (Appels I et II)	Taux d'admission
3A 1	5	4	80%
3A 2	8	5	62%
3D 1	101	17	17%
5A 1	15	12	80%
5B 1	7	7	100%
6C 1	52	11	20%
6C 2	8	8	89%
7B 1	10	6	60%
7C 1	6	6	100%
7C 2	5	4	80%
8A 1	18	5	28%
8CTE	16	13	81%
Total	251	98	39%

Source : décrets d'approbation projets, eMS

QUESTION D'ÉVALUATION

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en œuvre des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de la couverture de la demande sur les territoires intéressés par le Programme (Nombre de candidatures) ?

Résultat de l'analyse

Données du système de suivi	Au sujet de la distribution géographique, les données révèlent que le nombre des potentiels chefs de file de projets italiens est plus élevé que le nombre de potentiels chefs de file français. Au niveau des différentes régions impliquées, il est par ailleurs intéressant de noter le nombre relativement bas de potentiels chefs de file provenant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Entretiens	Les informations recueillies auprès des autorités de programme et des bénéficiaires confirment les difficultés majeures des territoires français, et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, à fournir chefs de file et partenaires de projets.

Recommandations

Les difficultés mises à jour ne sont pas exclusivement liées aux règles de cofinancement qui varient d'un pays à l'autre. Selon l'évaluateur, il apparaît comme nécessaire d'évaluer l'opportunité de renforcer les actions d'animation et de soutien aux bénéficiaires (potentiels ou non) sur le territoire français, et notamment en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Tableau 10 ci-dessous illustre la distribution géographique des chefs de file, auteurs des propositions de projets. Les données révèlent que le nombre de potentiels chefs de file de projets italiens est nettement plus élevé que le nombre de potentiels chefs de file français (au total 203 italiens contre 48 français). Au niveau des différentes régions impliquées, il est par ailleurs intéressant de noter le nombre relativement bas de porteurs de projet (chefs de file) provenant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tableau 10 Distribution géographique des chefs de file de projets⁵

TERRITOIRE	Appel I	Appel II	Appel III	Total
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12		6	18
CORSE	18	7	4	29
AUTRE FR	1			1
LIGURIE	33	14	15	62
SARDAIGNE	30	16	6	52
TOSCANE	48	19	11	78
AUTRE IT	8	1	2	11

Source : décrets d'approbation projets, eMS

La distribution géographique des bénéficiaires (voir Tableau 11) confirme l'analyse au niveau des bénéficiaires potentiels, avec une majorité d'acteurs italiens (environ 70% des chefs de file et partenaires).

Tableau 11 Distribution géographique des bénéficiaires

TERRITOIRE	Appel I	Appel II	Appel III	Total
MARITIME				
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62	29	30	121
CORSE	52	37	26	115
LIGURIE	64	49	38	151
SARDAIGNE	65	51	34	150
TOSCANE	68	59	41	168
AUTRES				
Ile-de-France	0	2	2	4
Latium	1	5	5	11
Pouille	0	0	1	1
Sicile	0	2	0	2

Source : décrets d'approbation projets, eMS

Les informations recueillies par le biais des entretiens confirment le cadre issu de l'analyse du système de suivi. La plus grande difficulté des bénéficiaires français potentiels s'explique en partie par des règles de co-financement différentes (i.e. les partenaires publics français, contrairement aux partenaires publics italiens, ne peuvent pas compter sur le mécanisme automatique de co-financement garanti par un « fond de roulement »). Le nombre limité de candidatures en provenance

⁵ Certains projets – Autre FR et Autre IT – ont des chefs de file localisés en dehors du territoire de coopération.

de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Corse semble mettre en évidence, aussi, certaines difficultés du Programme à capitaliser, au niveau des projets, les activités d'animation réalisées dans ces territoires. A noter, toutefois, que Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie pour la première fois de l'espace de coopération transfrontalier Maritime.

QUESTION D'ÉVALUATION

Dans quelle mesure les procédures de présentation et de sélection des candidatures tiennent-elles compte des principes horizontaux (voir art. 7 et 8 du Reg. 1303/2013), en particulier pour les :

- a) critères d'éligibilité ?
- b) critères de mérite ?

Résultat de l'analyse

Documentation de programme	Les procédures de sélection des candidatures définies par le Programme tiennent compte de façon explicite des principes horizontaux ; l'analyse des critères utilisés dans l'évaluation des candidatures confirme l'attention envers les principes horizontaux.
----------------------------	---

Outre les objectifs stratégiques d'Europe 2020, chaque programme cofinancé par les fonds européens doit respecter et s'approprier trois principes dits "horizontaux", tels que décrits dans le Règlement UE N. 1303/2013.

En premier lieu, le principe de la promotion de l'égalité des sexes entre hommes et femmes, valeur fondamentale de l'Union dès sa création comme le rappelle l'art.3 du Traité de l'Union Européenne.

Ensuite le principe de la non-discrimination et qui regroupe des actions luttant contre les inégalités fondées sur "le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle"⁶. Enfin, le principe du développement durable qui oblige ceux qui réalisent les programmes à entreprendre des actions en faveur de l'environnement, de l'utilisation efficace des ressources, de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, de la protection de la biodiversité, de la résilience face aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques relatifs à ceux-ci.

Les procédures de sélection des candidatures définies par le Programme tiennent compte de façon explicite des principes horizontaux. Le Manuel du Programme établit, en particulier, que tous les

⁶ RÈGLEMENT (UE) N. 1303/2013, art.7

projets “doivent nécessairement respecter” les principes horizontaux de protection de l’environnement et de développement durable, d’égalité des chances et de non-discrimination (voir section B du Manuel, chapitre 1.2.6).

Parmi les critères d’éligibilité mentionnés par le Manuel, on retrouve l’obligation, pour tous les bénéficiaires, de préciser les potentiels effets environnementaux des actions et de décrire dans les propositions la pertinence et l’importance du projet en relation avec les principes horizontaux. En plus de ces critères généraux, le Manuel illustre une série de critères clés que chaque bénéficiaire potentiel doit prendre en compte (voir Encadré 2).

Encadré 2 Liste des critères d’éligibilité

- *Les opérations qui ont des effets potentiellement négatifs sur l’environnement ne seront pas admis au financement ;*
- *Les opérations qui ont un effet positif sur l’environnement ou qui contribuent à conserver, à améliorer ou à récupérer les ressources existantes seront évaluées plus positivement par rapport à celles neutres à ce propos ;*
- *Les opérations qui apportent une contribution à l’utilisation efficace des ressources (ex. efficacité énergétique, utilisation d’énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre, traitement des eaux usées, gestion des déchets, etc.) seront également valorisées par rapport à d’autres ;*
- *Les opérations qui contribuent à la création et/ou à l’adhésion aux réseaux environnementaux ciblés par la Priorité d’Investissement 6C seront valorisées davantage sur la base de critères spécifiques ;*
- *Les opérations qui introduisent des innovations en termes de protection, de requalification des ressources environnementales et de la limitation des pressions environnementales (également pour les activités touristiques) seront par la suite valorisées selon des critères spécifiques ;*
- *Il est fortement recommandé que tous les projets, indépendamment de l’Axe dans lequel ils s’inscrivent, établissent des mesures visant spécifiquement à intégrer le principe d’égalité des sexes, en prévoyant, par exemple, une participation égale des femmes et des hommes et/ou en promouvant des politiques d’égalité des chances ;*
- *À cet effet, les projets seront évalués selon les critères suivants :*
 - *l’importance donnée par le projet à l’égalité des sexes ;*
 - *le nombre de femmes et d’hommes participant aux activités du projet ;*
 - *le nombre de femmes bénéficiant de financements.*

Sources : section B Manuel

L'analyse des critères utilisés dans l'évaluation des candidatures confirme l'attention envers les principes horizontaux. Comme le montre le tableau ci-dessous, les grilles d'évaluation contiennent au moins trois critères qui se réfèrent de façon explicite aux principes horizontaux.

Tableau 12 Critères d'évaluation se référant aux principes horizontaux

Critère	Score
Critère d'évaluation stratégique 1.5 : Participation aux principes : développement durable, égalités des chances et non-discrimination, parité des sexes	10
Critères spécifiques 3 de l'axe 1-2-3 : Projet qui introduit des innovations, y compris en termes de protection, de requalification des ressources environnementales et de limitation des pressions environnementales (également pour les activités touristiques)	10
Critères spécifiques 3 de l'axe 1-2-3 : Projet qui apporte une contribution pour un usage efficace des ressources (ex. efficacité énergétique, utilisation des énergies renouvelables, réductions des émissions de gaz à effet de serre, traitement des eaux usées, gestion des déchets, etc.)	10

Source : grille d'évaluation appel I

3.3 Analyse du fonctionnement des structures de gestion du Programme

QUESTION D'ÉVALUATION	
Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles adéquates/efficaces du point de vue des ressources humaines et de l'organisation AG/SC ?	
Résultat de l'analyse	
Entretiens	En général, la majeure partie des chefs de file interrogés se déclare satisfaite de l'aide reçue, certains toutefois se plaignent de lacunes en particulier dans l'information fournie aux bénéficiaires dans certains des territoires de coopération du Programme.

Du point de vue de l'organisation de l'AG et du SC, le Programme Italie-France Maritime se caractérise par la présence d'un service d'assistance technique à l'AG (AT) qui absorbe certaines fonctions, habituellement réalisées par le SC dans les programmes CTE. En plus de l'AG et du SC, on trouve également un réseau de RT, déployés dans les différents territoires, qui soutiennent les candidats et les bénéficiaires. Le tableau suivant reprend les principales fonctions attribuées à l'AG et au SC lors de la phase de (a) préparation des Appels à projets et d'aide aux candidats ; (b) mise en œuvre des projets et aide aux bénéficiaires.

Tableau 13 Fonctions AG, SC et RT

Fonctions		AG + AT	SC	RT
Préparation projets	Élaboration des Appels à projets	✓		
	Activité de communication/information (voir Figure 1)	✓	✓	✓
	Activité d'aide aux candidats à travers l'adresse e-mail <i>marittimo1420</i> et une assistance téléphonique (voir Figure 2)	✓	✓	
	Assistance téléphonique		✓	
	Support dans la construction du partenariat			✓
Mise en œuvre projets	Élaboration des lignes directrices pour quantifier les indicateurs	✓		
	Gestion financière	✓		
	Vérification des avancements financiers	✓		

	Vérification des avancements sur les indicateurs d'output	✓	✓	
	Soutien aux projets dans la compilation des Rapports d'avancement		✓	
	Activité d'aide aux bénéficiaires à travers l'aide en ligne basée sur l'utilisation de l'e-mail <i>marittimo1420</i>	✓	✓	
	Assistance téléphonique		✓	
	Support aux activités de capitalisation	✓	✓	✓

Source : entretiens

Tableau 14 Personnes à temps plein AG, SC, RT

	Équivalent personne à temps plein (FTE)	Notes
AdG	1	9, parmi lesquels 3 travaillent pour le PC, mais aussi sur des activités générales de la CTE
SC	5	3 <i>project manager</i> et 2 experts en communication
RT	5	1 pour chaque région du territoire de coopération

Source : entretiens

Comme souligné précédemment, les informations recueillies auprès des bénéficiaires (voir les entretiens réalisés avec cinq chefs de file de projet) fournissent des indications sur l'efficacité des procédures mises en œuvre par les autorités du Programme. En général, la majorité des chefs de file interrogés se déclare satisfaite de l'aide reçue ; certains toutefois se plaignent de lacunes (voir la question d'évaluation abordée dans la suite du chapitre).

QUESTION D'ÉVALUATION

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place résultent-elles adéquates/efficaces du point de vue de la capacité administrative de gestion du PC ?

Résultat de l'analyse

Données du système de suivi	Les données relatives au nombre de candidatures et l'analyse réalisée dans la section 3.4 sur le cadre de performance, indiquent une bonne capacité administrative, malgré des retards observés dans la phase de lancement.
Entretiens	D'après les informations recueillies et d'après certains partenaires français, il apparaît que l'absence d'un référent de langue maternelle française au sein de l'AG ait pu limiter dans certain cas la qualité du soutien fourni aux partenaires français.

Recommandations

Dans la perspective de la prochaine programmation, il est recommandé à l'AG de –vérifier, en profitant éventuellement du soutien des autorités nationales italiennes, l'existence de procédures administratives spécifiques qui permettent le recrutement de figures professionnelles ayant le français comme langue maternelle (en s'inspirant de ce qui se pratique dans d'autres programmes CTE gérés par des AG italiennes).

Comme décrit précédemment (voir section 3.2), les données relatives au nombre de candidatures et l'analyse réalisée dans la section 3.4 sur le cadre de performance indique une bonne capacité administrative, malgré des retards observés dans la phase de lancement (le Programme a été approuvé par la CE un an après l'envoi du texte de la part de l'AG) et certains aspects critiques identifiés dans la gestion du système de suivi.

En outre, les procédures mises en place par le Programme ont été suffisamment efficaces/efficaces pour garantir une couverture adéquate des différents Axes et pour assurer un avancement procédural correct (i.e. nombre de projets approuvés est cohérent avec les objectifs initialement fixés - voir *key implementation step* défini dans le cadre de performance).

Reste que les difficultés de caractère administratif et relatives au recrutement du personnel des organismes du Programme (i.e. le personnel est recruté par le biais d'un concours public), d'après les informations recueillies et certains partenaires français, l'absence d'un référent de langue maternelle française au sein de l'AG limiterait dans certain cas la qualité du soutien fourni aux partenaires français. Le Programme s'est déjà prémuni contre cette difficulté en procédant au recrutement d'un

personnel du SC ayant une excellente connaissance du français. Il faut cependant souligner que, d'après l'entretien avec l'AG, malgré la présence de candidats ayant le français comme langue maternelle en tête des listes de sélection du SC, les recrutements n'ont pas eu lieu de par le refus des candidats à accepter les offres.

Cependant, selon l'évaluateur, notamment au vu de la prochaine période de programmation, il est recommandé à l'AG de vérifier, notamment avec le soutien des autorités nationales italiennes, s'il existe des procédures administratives pouvant consentir au recrutement plus simple d'un personnel ayant le français comme langue maternelle (par exemple en s'inspirant de ce qui se pratique dans d'autres programmes CTE gérés par des AG italiennes).

QUESTION D'ÉVALUATION

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place résultent-elles adéquates/efficaces du point de vue de l'introduction d'innovations (ex. formulaires en ligne, coûts simplifiés, etc.) ? mesures pour la réduction des charges administratives des bénéficiaires ?

Résultat de l'analyse

Entretiens	En général, les procédures se révèlent être efficaces quant à l'introduction de mesures de simplification. En ce qui concerne l'introduction de mesures de simplification, certains bénéficiaires interrogés se plaignent de difficultés dans l'utilisation des options de coûts forfaitaires, définies dans le cadre du Programme, et dont l'estimation est considérée comme insuffisante pour couvrir les coûts du personnel. Il s'agit plutôt d'une critique portée au seuil de 20% imposé par l'article 19 du règlement 1299/2013, dont le caractère insuffisant est également souligné dans les principales études européennes relatives aux coûts simplifiés
------------	--

Les principales innovations administratives introduites par le Programme sont :

- l'utilisation de la plateforme eMS comme support à la présentation et à la gestion des candidatures ; à travers en particulier l'utilisation de formulaires en ligne ;
- l'introduction d'options de coût simplifié (i.e. somme forfaitaire pour couvrir les coûts de préparation ; et la possibilité de couvrir les coûts du personnel en appliquant l'Art. 19 du Reg. CTE) ;
- l'introduction de relevés de temps intégrés ;
- la simplification des justificatifs de paiement ;

- la redéfinition des modalités de vérification de la dépense.

Pour les formulaires en ligne et la plateforme eMS, on se reportera aux commentaires des pages suivantes ; sur l'introduction de mesures de simplification, certains bénéficiaires interrogés se plaignent de difficultés dans l'utilisation des options de coûts forfaitaires définies dans le cadre du Programme, dont l'estimation est considérée comme insuffisante pour couvrir les coûts du personnel. Il s'agit plutôt d'une critique portée au seuil de 20% imposé par l'article 19 du règlement 1299/2013, dont le caractère insuffisant est également souligné dans les principales études européennes relatives aux coûts simplifiés (voir par exemple le cas d'étude CTE présenté dans l'étude de la DG Regio 2017 sur l'usage de la simplification dans le cadre des FESI⁷).

QUESTION D'ÉVALUATION

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles adéquates/efficaces du point de vue du système de contrôle ?

Résultat de l'analyse

Entretiens	Dans l'ensemble, le système mis en place apparaît adéquat et complet au regard des tâches de contrôle définies dans le cadre des règlements. La quantité de pièces justificatives à fournir de la part des bénéficiaires dans le cadre des diverses activités de contrôle reste toutefois importante ; en outre le chargement des justificatifs de dépense sur le système Maritime + reste problématique. L'ensemble se traduit par des délais de paiement importants et incertains pour les bénéficiaires.
------------	---

Recommandations

Il y aurait éventuellement la possibilité d'une plus grande simplification de la documentation à présenter par les bénéficiaires dans le cadre de la justification des dépenses ainsi que pour une meilleure optimisation du système de suivi. Il est notamment nécessaire de l'envisager dans le cadre de la prochaine période de programmation, compte tenu de l'effort promu pour plus de simplifications au niveau communautaire.

L'activité de contrôle intervient à différents niveaux (sur la dépense et in loco) et implique différents acteurs et organes du Programme (Chef de file, AG et AC pour le premier niveau et autorités d'audit pour le second niveau), comme l'illustre le chapitre 4 du *Manuel pour la présentation des candidatures et la gestion des projets – section D*.

⁷ Sweco, t33, S4S "Use of new provisions on simplification during the early implementation phase of ESIF"

Au sujet des contrôles de premier niveau, notons le caractère asymétrique de l'organisation adoptée en Italie et en France. En effet, du côté français l'organisation est relativement centralisée, avec le Pôle Unique de Certification (PUC) situé en Corse qui joue le rôle de référent pour les chefs de file français, alors que du côté italien les contrôles sont assurés par des référents indépendants choisis par chaque chef de file, selon une méthode de tirage aléatoire et sur la base d'une présélection définie par l'AG. D'après les bénéficiaires, les difficultés rencontrées sont principalement dues à :

- la quantité de pièces justificatives à fournir dans le cadre des activités de contrôle réalisées par le Programme – et pas seulement concernant les contrôles de premier niveau ;
- l'interface informatique du système Maritime +, même si elle représente une opportunité valide en termes de dématérialisation et de simplification dans la gestion des contrôles, elle présente encore quelques points faibles pour l'utilisateur en termes de rapidité d'accès pour le chargement des justificatifs de dépense et de robustesse dans la qualité de la connexion internet ;
- les temps de procédure, qui se concrétisent en temps de paiements assez longs (malgré la possibilité de versement d'une avance si demandée) - en partie liés aux activités de contrôle réalisées par les organes compétents et en partie dus au temps requis pour la formalisation par le bénéficiaire de la demande de remboursement.

Par ailleurs, il est important de souligner que le nœud du problème, côté français concerne le Pôle Unique de Certification puisqu'il est le seul référent pour les contrôles. Dès lors, à certains moments de l'année, la charge de travail assumée par ce dernier devient très importante. En ce qui concerne l'Italie, certains retards observés sont plutôt dus aux temps employés par les bénéficiaires pour activer leur propre référent en charge des contrôles de premier niveau.

D'après les différentes sources consultées par le groupe de travail, il ressort de l'analyse des procédures de contrôle que :

- une plus grande simplification est possible, en particulier en appliquant le principe de proportionnalité dans les contrôles effectués. Une simplification dans la documentation demandée pourrait en priorité intéresser les acteurs ayant un statut d'organisme public, qui sont plus structurés et encadrés du point de vue légal. En ce sens, il est possible de souligner les efforts déjà fournis par l'AG, avec l'autorisation de substituer des justificatifs d'ordres de virement par de simples déclarations signées par le responsable financier de la société ; pour les acteurs privés/entreprises, la complexité des procédures utilisées et les difficultés rencontrées pour y faire face (en termes de personnels, compétences, temps et ressources) se

confirmer ; l'absence d'une simplification supplémentaire et d'informations/formations rendent difficile, pour ces acteurs, la mise en œuvre des règles du Programme.

Dans l'ensemble le système mis en place apparaît adéquat et complet au regard des tâches de contrôle définies dans le cadre des règlements, même s'il présente une charge non négligeable pour les bénéficiaires du Programme.

QUESTION D'ÉVALUATION

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles adéquates/efficaces du point de vue du service de soutien aux bénéficiaires ?

Résultat de l'analyse

Entretiens	En règle générale, la majeure partie des chefs de file interrogés se déclare satisfait de l'aide reçue, mais certains en revanche se plaignent d'une difficulté à recevoir des informations précises, en particulier en matière d'aide d'État et attribuent cette difficulté au changement de personnels interne à l'AG ; ils signalent ainsi des retards dans l'identification des RT (par exemple la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Toscane), et se plaignent que, pour certains territoires, leur rôle se limite aux activités d'information.
------------	--

Comme souligné précédemment, les informations recueillies auprès des bénéficiaires (voir les entretiens réalisés avec cinq chefs de file de projet) fournissent des indications sur l'efficacité des procédures mises en place par les autorités du Programme. En règle générale, la majeure partie des chefs de file interrogés se déclare satisfait de l'aide reçue, mais certains en revanche :

- se plaignent d'une difficulté à recevoir des informations précises, en particulier en matière d'aide d'État et attribuent cette difficulté au changement de personnels interne à l'AG ;
- signalent des retards dans l'identification des RT (par exemple dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Toscane) et se plaignent que dans certains territoires, leur rôle se limite à l'activité d'information.

QUESTION D'ÉVALUATION

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles adéquates/efficaces du point de vue du système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs, etc.) ?

Résultat de l'analyse

Entretiens	Le programme est caractérisé par l'existence de deux plateformes informatiques. La première, eMS, intervient en phase de présentation du projet et la seconde, Maritime +, est spécifique à la phase de gestion. Certains aspects critiques ont été relevés pour ces deux plateformes qui mériteraient une meilleure optimisation.
------------	--

Recommandations

Il est demandé qu'une plus grande continuité soit suivie dans la mise au point des plateformes en ligne disponibles : il faudra opter pour l'utilisation d'un instrument unique disponible pour la gestion de toutes les phases du cycle du projet. Une réduction ultérieure des temps d'accès au système, ainsi que l'amélioration des fonctionnalités mises à disposition des bénéficiaires, s'avèreraient aussi nécessaires pour faciliter l'usage des plateformes actuelles. Une meilleure information et formation des utilisateurs à l'usage des plateformes serait aussi un aspect à prendre en compte dans le futur du Programme.

La présentation et la gestion des projets se fait par le biais de deux systèmes en ligne : eMS et Maritime +. Le premier, développé par le Programme Interact, prend en charge la présentation et l'évaluation des candidatures alors que la remontée des dépenses, les contrôles et le suivi sont réalisés en ayant recours à Maritime +. La présence de deux plateformes différentes est due à une série de circonstances, liée à l'existence d'un système de suivi préexistant et fonctionnel au cours de la phase de gestion du Programme (Maritime +), et due au fait qu'au moment du lancement du Programme seuls les modules de suivi du système eMS relatifs à la présentation des candidatures étaient disponibles et validés.

Selon les utilisateurs-bénéficiaires et les gestionnaires du Programme, les deux plateformes présentent des caractéristiques et des points faibles qu'il est important de souligner :

- la difficulté rencontrée par l'AG pour personnaliser eMS (notamment lorsqu'il a été nécessaire de procéder à la traduction en italien et français des instructions fournies en anglais) ;

- le manque d'explications dans le Manuel sur l'utilisation de eMS, du moins dans le cadre du premier Appel, a rendu difficile l'utilisation du système pour certains porteurs de projet (notons l'exemple d'un projet qui s'est 'trompé de bouton' pour la validation de son projet) ;
- la traduction française du Manuel présente, dans certaines sections, des ambiguïtés ;
- les deux interfaces proposées par eMS et Maritime + sont jugées comme étant excessivement rigides et peu maniables par les utilisateurs ;
- le caractère peu pratique, pour les bénéficiaires, de devoir utiliser deux plateformes –à deux périodes différentes de l'avancement du projet – assez différentes l'une de l'autre ;
- la lenteur d'accès et l'irrégularité dans la qualité des connexions à Maritime +, qui dans certains cas a augmenté les temps de comptes rendus (ce problème pourrait aussi être dû à la qualité du service de connexion utilisé par l'utilisateur).

Remarquons toutefois l'amélioration de la situation d'ensemble dans le cadre du second et surtout du troisième Appel, en particulier en ce qui concerne la clarté et l'exhaustivité des manuels fournis ainsi que le soutien à distance assuré par le SC et l'AG. Il est à noter, en outre, qu'en ce qui concerne les indicateurs – et en particulier les indicateurs communs de réalisation – aucune difficulté particulière n'a été observée par les bénéficiaires pour leur quantification.

Il est désormais reconnu que la gestion du Programme et des projets dont il est composé, passe nécessairement par l'utilisation de plateformes en ligne lui permettant d'accroître sa rapidité et son efficacité mais qui, en parallèle, occasionnent des éléments de complexité spécifiques pour les utilisateurs. Certains éléments sont à prendre en considération pour assurer une meilleure solidité du système de suivi ; en particulier pour la préparation de la prochaine période de Programmation. À ce sujet, il serait souhaitable de mettre en œuvre :

- une meilleure continuité dans les systèmes utilisés afin d'éviter des coûts supplémentaires d'adaptation et d'apprentissage de la part de l'utilisateur (ainsi que des risques d'erreur) ;
- plus de clarté dès le début du Programme en ce qui concerne l'information disponible – avec des manuels de Programme complets – et le support fourni par la structure de gestion ;
- une amélioration de l'interface utilisateur du système Maritime + afin de faciliter l'utilisation de la part des bénéficiaires (par exemple des outils de regroupement des données ou de synthèse des informations présentes dans le système seraient utiles) ;
- l'optimisation du point de vue informatique de la plateforme afin de réduire les temps d'accès, de téléchargement et les problèmes de connexion ;
- une meilleure formation et information des bénéficiaires – chefs de file et partenaires de projets – en mesure de leur assurer une meilleure connaissance dans l'utilisation du système.

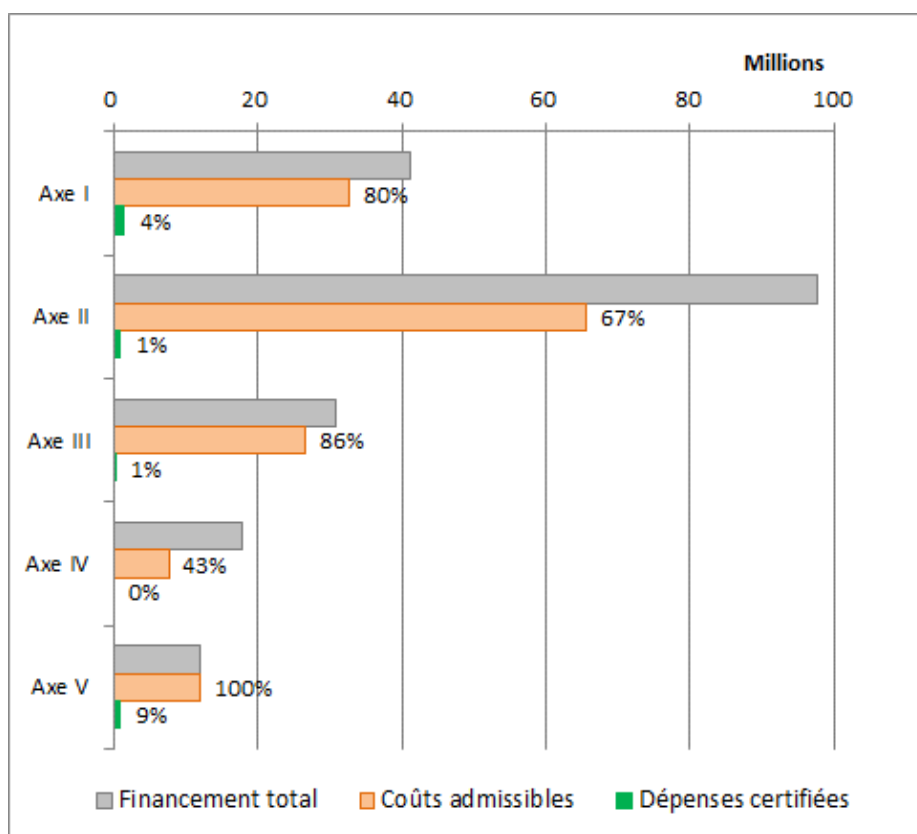
3.4 Analyse de l'efficacité en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus

Le paragraphe suivant présente une analyse de l'état d'avancement du Programme par rapport aux objectifs définis en phase de Programmation. Le paragraphe s'appuie sur les données téléchargées sur le SFC d'octobre 2018 (correspondantes à la situation de fin septembre) ainsi que sur des données relatives à l'année 2017 (voir RAMO 2017).

QUESTION D'ÉVALUATION	
<i>Quelle est la distribution des engagements par Axe par rapport au plan financier ? Et par rapport à la dépense certifiée ? Les objectifs de dépense sont-ils réalisables ?</i>	
Résultat de l'analyse	
Données en provenance du système de suivi	Le niveau de certification est inférieur aux attentes initiales pour tous les axes, mais surtout pour les axes 2, 3 et 4. Toutefois, les difficultés au niveau de l'absorption financière s'accompagnent d'un avancement procédural (voir nombre de projets financés) supérieur aux objectifs initiaux. Les difficultés dans la consommation des ressources peuvent donc s'expliquer, en partie seulement, par les retards accumulés dans la phase de lancement du Programme.
Entretiens	D'après les entretiens menés, d'autres facteurs permettent d'expliquer les difficultés dans l'absorption des ressources, et notamment : les retards accumulés par les projets dans la phase de lancement (en particulier des retards dus à la signature des contrats inter-partenariaux et/ou à des remodulations dans le budget) ; des retards accumulés dans la sélection des contrôleurs de premier niveau, dus à la complexité des procédures de marché public ; des retards dans la certification de la dépense au niveau des bénéficiaires français.

Fin septembre 2018, le coût et la dépense admissibles correspondent respectivement à 72% et 7% du financement total. Comme le confirme l'analyse du cadre de performance (voir Tableau 16), le niveau d'avancement de la certification est inférieur aux attentes initiales pour tous les axes, mais en particulier dans le cas des axes 2, 3 et 4.

Figure 5 Avancement financier



Source : Données transmises au SFC fin octobre 2018 (et se référant à fin septembre 2018)

Le tableau suivant synthétise la situation du cadre de performance en 2017 et permet de compléter l'analyse du plan financier avec des informations relatives à l'avancement procédural. Le tableau compare :

- Les données relatives à l'absorption financière téléchargées sur le SFC en Octobre 2018 avec les objectifs de 2018 ;
- Les données relatives aux indicateurs d'output présentés dans le RAMO 2017 avec les objectifs de 2018.

Il est intéressant de noter, en particulier, comment les difficultés au niveau de l'absorption financière s'accompagnent d'un avancement procédural (voir le nombre de projets financés) supérieur aux objectifs initiaux. En d'autres termes, malgré des retards dans la phase de lancement (le Programme a été approuvé par la Commission européenne un an après l'envoi du texte de la part de l'AG), les procédures mises en œuvre par le Programme ont été suffisamment rapides pour garantir l'approbation d'un nombre de projets conforme aux objectifs initiaux. Il est tout à fait possible d'imaginer que les projets approuvés en 2018 (3^{ème} Appel) permettront d'absorber le reste des ressources disponibles.

Les difficultés d'absorption des ressources ne peuvent toutefois être expliquées que partiellement par les retards accumulés dans la phase de lancement du Programme. D'après les informations recueillies par le biais des entretiens auprès des bénéficiaires et des autorités du Programme, certains aspects critiques font surface et permettent de mieux clarifier les raisons à la base du retard dans le rythme des dépenses des projets. En particulier, les personnes interrogées soulignent :

- Des retards accumulés par les projets dans la phase de lancement (en particulier des retards dus à la signature des contrats inter-partenariaux et/ou à des remodulations du budget) ;
- Des retards accumulés dans la sélection des contrôleurs de premier niveau ;
- Des retards dus aux procédures de marchés publics ;
- Des retards dans la certification de la dépense au niveau des bénéficiaires français. L'AG et les bénéficiaires s'accordent pour dire que la centralisation du processus de certification risque de provoquer des retards ; l'AG souligne par ailleurs que ces retards dépendent aussi souvent des bénéficiaires qui réagissent tardivement aux sollicitations des contrôleurs (l'AG est en copie des échanges entre les contrôleurs et les bénéficiaires français).

Comme en témoigne la discussion ayant eu lieu lors du dernier CdS à Florence, l'AG et le SC sont conscients des difficultés liées au cycle de compte-rendu des dépenses et ont transmis, avec les délégations, la nécessité de solliciter les bénéficiaires pour qu'ils accélèrent le compte-rendu des dépenses et la demande des paiements.

QUESTION D'ÉVALUATION

Quel cadre ressort de l'analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus effectivement atteints/atteignables ?

Résultat de l'analyse

Données du système de suivi	L'analyse met en évidence que dans 60% des cas (25 indicateurs) les résultats attendus dépassent les objectifs initiaux, alors que dans le cas de 12 indicateurs les résultats attendus sont pour le moment inférieurs à 5% par rapport à l'objectif initial. Il semble toutefois important de souligner que certains des indicateurs montrent des valeurs largement supérieures aux objectifs initiaux (i.e. dans certains cas plus de 200% par rapport à l'objectif initial).
-----------------------------	---

Recommandations

Dans le cas des indicateurs avec des valeurs affichées significativement supérieures aux valeurs cibles initiales, on suggère de procéder à une vérification supplémentaire des données fournies par les bénéficiaires afin de s'assurer de la cohérence des données déclarées avec l'interprétation de

l'indicateur prévu par le Programme

Tableau 16 Cadre de Performance en 2017

	Indicateurs	% d'avancement par rapport à l'objectif 2018
Axe 1	OUTPUT : nombre d'entreprises qui reçoivent une aide	En ligne avec l'objectif
	FINANCIER : coût total admissible certifié	En dessous de l'objectif
Axe 2	OUTPUT : nombre de plans d'actions conjoints	En dessous de l'objectif
	OUTPUT : nombre de sites qui bénéficient d'une aide	"0" mais en ligne avec l'objectif
	FINANCIER : coût total admissible certifié	En dessous de l'objectif
	KEY IMPLEMENTATION STEP : nombre de projets financés	Objectif atteint déjà en 2017
Axe 3	OUTPUT : nombre de ports qui réalisent des investissements pour connexion réseaux TEN-T	"0" mais en ligne avec l'objectif
	OUTPUT : nombre d'interventions pour la réduction et le suivi de la pollution acoustique dans les ports	"0" mais en ligne avec l'objectif
	OUTPUT : Nombre d'études communes réalisées	En dessous de l'objectif
	FINANCIER : coût total admissible certifié	En dessous de l'objectif
	KEY IMPLEMENTATION STEP : nombre de projets financés	Objectif atteint déjà en 2017
Axe 4	OUTPUT : nombre de participants aux initiatives locales communes	"0" mais en ligne avec l'objectif
	FINANCIER : coût total admissible certifié	En dessous de l'objectif
	KEY IMPLEMENTATION STEP : nombre de projets financés	En ligne avec l'objectif

Source : Pour les indicateurs financiers : données transmises au SFC en Octobre 2018 ; pour les indicateurs d'output : RAA 2017

Le Tableau 17 synthétise le niveau d'avancement des indicateurs d'output en termes de résultats attendus par rapport aux objectifs initiaux. Les valeurs actuelles (2017) et attendues (2023) se basent sur les déclarations des bénéficiaires. L'analyse met en évidence que dans 60% des cas (25 indicateurs) les résultats attendus dépassent les objectifs initiaux, alors que dans le cas de 12 indicateurs, les résultats attendus sont pour le moment inférieurs à 5% par rapport à l'objectif initial.

Il semble important de souligner que certains des indicateurs montrent des valeurs largement supérieures aux objectifs initiaux (i.e. plus de 200% par rapport à l'objectif initial dans le cas des indicateurs signalés par le signe "!!!"). Dans le cas de ces indicateurs, on suggère une vérification ultérieure des données fournies par les bénéficiaires afin de s'assurer de la cohérence des données demandées avec l'interprétation de l'indicateur fournie dans le cadre du Programme

Tableau 172 Analyse des indicateurs d'output (réalisations)

Axe	Indicateurs d'output	Objectif	Valeur actuelle et prévisions 2023	Évaluation
1	Nombre d'entreprises qui reçoivent une aide (IC 1)	930	613 (2017) 1.645 (2023)	😊
1	Nombre d'entreprises qui reçoivent des subventions (IC 2)	80	0 (2017) 0 (2023)	😞
1	Nombre d'entreprises qui reçoivent une aide non financière (IC 4)	850	0 (2017) 612 (2023)	😐
1	Nombre d'entreprises qui reçoivent une aide (IC 5)	30	0 (2017) 0 (2023)	😞
1	Investissements privés qui complètent une aide publique aux entreprises (IC 6)	1.300.000	0 (2017) 0 (2023)	😞
1	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les nouvelles entreprises (IS 1)	2	1 (2017) 4 (2023)	😊
1	Nombre de réseaux de services créés pour les entreprises existantes (IS 1)	2	1 (2017) 5 (2023)	!!!
1	Nombre d'entreprises qui reçoivent une aide (IC 1)	84	66 (2017) 789 (2023)	!!!
1	Nombre d'entreprises qui reçoivent des subventions (IC 2)	84	0 (2017) 4 (2023)	😞
1	Investissements privés qui complètent une aide publique aux entreprises (IC 6)	3.385.000	0 (2017) 119.570 (2023)	😞
1	Nombre de sujets privés qui reçoivent une aide (IS 1)	45	0 (2017) 902 (2023)	!!!
1	Nombre de stratégies conjointes pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises (IS 2)	5	0 (2017) 10 (2023)	😊
1	Nombre de marchés touristiques communs de l'espace Maritime pour les produits écotouristiques (IS 3)	1	1 (2017) 7 (2023)	!!!
2	Population qui bénéficie des mesures de protection contre les inondations (IC 20)	6.400	0 (2017) 17.145.200 (2023)	!!!
2	Population qui bénéficie des mesures de protection contre les incendies de forêt (IC 21)	37.500	0 (2017) 0 (2023)	😞
2	Population qui bénéficie des mesures de protection contre l'érosion côtière (IS 1)	220.000	0 (2017) 3.970 (2023)	😞
2	Nombre de plans d'action conjoints, prédisposés (IS 2)	9	0 (2017) 13 (2023)	😊
2	Nombre de systèmes communs pour la sécurité de la navigation et du suivi des marchandises dangereuses (IS 1)	4	0 (2017) 7 (2023)	😊
2	Nombre de plans d'action conjoints prédisposés	2	0 (2017) 2 (2023)	😊
2	Nombre d'Observateurs pour le suivi du transport des marchandises dangereuses (IS 2)	1	0 (2017) 0 (2023)	😞
2	Nombre de Laboratoires pour améliorer la gestion des urgences (sécurité des passagers, éviter les déversements dans la mer) (IS 3)	1	0 (2017) 0 (2023)	😞
2	Nombre de plans d'action prédisposés	9	0 (2017) 18 (2023)	😊
2	Nombre d'institutions qui participent au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles (IS 1)	10	0 (2017) 28 (2023)	!!!
2	Nombre d'institutions qui participent au réseau du patrimoine historique et naturel des îles (IS 2)	8	6 (2017) 6 (2023)	😐

Axe	Indicateurs d'output	Objectif	Valeur actuelle et prévisions 2023	Évaluation
2	Nombre de sites naturels et culturels qui bénéficient d'une aide financière (IS 3)	50	0 (2017) 63 (2023)	😊
2	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des eaux usées (IS 5)	5	0 (2017) 18 (2023)	!!!
2	Superficies d'habitat qui bénéficient d'une aide pour obtenir un meilleur état de conservation (IC 23)	303.835	850.000 (2017) 1.500.020 (2023)	!!!
3	Nombre d'études conjointes réalisées	3	0 (2017) 8 (2023)	!!!
3	Nombre de dispositifs pour développer des outils de gestion conjointe de services transfrontaliers de transport entre les îles (IS 1)	2	1 (2017) 1 (2023)	😐
3	Nombre de ports qui réalisent des investissements et des services pour améliorer la connexion entre les réseaux TEN-T (IS 2)	6	0 (2017) 7 (2023)	😊
3	Nombre de dispositifs et/ou services communs ITC adoptés pour l'interopérabilité des liaisons multi-modales des nœuds secondaires et tertiaires de l'espace de coopération dans l'optique de relier les réseaux TEN-T (IS 3)	1	0 (2017) 3 (2023)	!!!
3	Nombre d'études conjointes réalisées	10	0 (2017) 19 (2023)	😊
3	Nombres d'outils conjoints réalisés (IS 1)	2	0 (2017) 3 (2023)	😊
3	Nombre d'interventions pour la réduction et le suivi de la pollution acoustique dans les ports réalisés (IS 2)	8	0 (2017) 9 (2023)	😊
3	Nombre de plans d'action pour la réalisation de stations de stockage et d'approvisionnement de GNL (IS 3)	5	0 (2017) 3 (2023)	😐
3	Nombre d'actions pilote pour la réalisation de stations de stockage et d'approvisionnement de GNL (IS 4)	3	0 (2017) 2 (2023)	😐
4	Nombre d'entreprises qui reçoivent une aide (IC1)	35	0 (2017) 100 (2023)	!!!
4	Nombre d'entreprises qui reçoivent une aide non financière (IC 4)	35	0 (2017) 0 (2023)	😞
4	Nombre de participants aux initiatives locales communes pour l'occupation et les activités de formation commune (IC 44)	50	0 (2017) 1.200 (2023)	!!!
4	Nombre de réseaux transfrontaliers de services pour la création d'emplois (IS 1)	3	0 (2017) 3 (2023)	😊
4	Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et les activités de formation conjointe (IC 44)	250	0 (2017) 0 (2023)	😞
4	Nombre de participants aux initiatives de mobilité transfrontalière (IC43)	70	0 (2017) 0 (2023)	😞

Légende :

😊	Objectif atteignable et prévisions 2023 réalistes (compris entre 100% et 200% par rapport à l'objectif)
😐	Prévisions 2023 légèrement inférieures à l'objectif initial (compris entre 50% et 99% par rapport à l'objectif)
😞	Prévisions 2023 éloignées de l'objectif initial (< 5% par rapport à l'objectif)
!!!	Problèmes possibles dans les prévisions 2023 fournies par les bénéficiaires (les prévisions prévoient des valeurs obtenues supérieures à 200% par rapport à l'objectif initial)

Source : RAMO 2017

4 Analyse de la stratégie du Programme

QUESTION D'ÉVALUATION

Sous quelle forme et avec quels résultats se réalise la coordination avec les autres outils de l'UE, en particulier avec :

- *COSME (Axe 1)*
- *Réseau Entreprise Europe (Axe 1)*
- *LIFE (Axe 2) en particulier sur la prévention des risques environnementaux, la gestion du réseau Natura 2000, la protection des eaux marines et l'adaptation aux changements climatiques*
- *Europe créative (Axes 1 et 2)*
- *CEF, Mécanisme pour unir l'Europe et le défi "Transport intelligent, vert et intégré Horizon 2020" (Axe 3)*
- *EaSI et ERASMUS (Axe 4)*

Résultat de l'analyse

Entretiens	<p>En phase de lancement du Programme, certaines activités de coordination ont été lancées pour harmoniser des procédures déterminées avec les programmes Alcotra et MED, se limitant à la rédaction de certains documents de programmation (comme le Manuel de suivi).</p> <p>D'autres activités de coordination ont été réalisées par les administrations des territoires intéressés, en particulier en ce qui concerne l'information des bénéficiaires sur les sources de financement alternatives. De manière générale, la coordination avec les fonds à gestion directe reste cependant limitée.</p>
------------	---

Recommandations :

Au vu de l'état d'avancement du programme, il est suggéré de lancer une activité de capitalisation et d'échanges de bonnes pratiques avec des programmes similaires. Cette activité est cohérente avec les prescriptions du document de programmation lui-même (section 6) et pourrait impliquer en premier lieu les programmes Alcotra et MED, dont les territoires de coopération se superposent en partie avec ceux du programme Italie-France Maritime. Les résultats de cette activité pourront être valorisés durant l'événement annuel de communication du Programme (le prochain événement étant prévu en 2019).

La coordination avec les autres instruments de l'UE peut prendre des formes variées : de l'échange d'informations entre autorités de programme, à l'organisation d'événements communs, en passant par le partage d'instruments de mise en œuvre (comme les Appels à projets pour le choix des interventions) ou encore le partage de ressources humaines (personnel dédié aux fonctions communes telles que le suivi, ou les contrôles, etc.). Bien entendu, la coordination entre fonds est facilitée dans le cas où l'Autorité de Gestion est la même pour les divers programmes mis en œuvre dans le même espace géographique.

Le Programme Maritime spécifie dans la section 6, les formes de complémentarité et de synergies possibles avec les autres fonds communautaires à gestion partagée (Fonds ESI) ou directe (COSME, LIFE, ERASMUS, PSCI, Europe Créative, Connecting Europe Facility, ...). Cette section indique également les formes possibles de coordination à réaliser lors de la phase de mise en œuvre du Programme, en particulier en ce qui concerne les fonds ESI. Il s'agit de la participation à des initiatives communes au niveau régional, de la participation à des comités de suivi d'autres programmes régionaux (comme membre consultatif), de la coordination technique entre autorités de gestion dans la phase de définition des Appels à projets, ainsi que de la réalisation d'initiatives communes d'animation des territoires (en particulier pour les programmes Interreg). Pour les Fonds à gestion directe, un suivi constant des Appels en cours de publication est prévu – de manière à éviter une superposition de mécanismes de financement identiques dans la même zone ou pour la même thématique – ainsi que des formes de coordinations/échanges d'informations au niveau national (avec les autorités compétentes), en particulier en phase de définition des Appels à projets.

On peut noter à ce propos, l'effort réalisé par l'AG en phase de mise en œuvre du PC dans l'harmonisation de certains documents de programme (e.g. Le Manuel) avec des documents similaires utilisés dans le cadre d'autres programmes de coopération voisins, tels que ALCOTRA et MED qui concernent en partie les mêmes territoires. Des formes de coordination entre instruments de financement communautaires sont également visibles au niveau des administrations qui participent au Programme. Dans certains cas, en effet, elles fournissent aux bénéficiaires potentiels un cadre complet des initiatives européennes ouvertes sur leur territoire et proposent une orientation dans les formes de financement disponibles au regard des caractéristiques des projets présentés. Enfin, certains bénéficiaires interrogés gèrent un parc de projets financés avec des fonds européens à gestion directe (comme Horizon 2020) et indirecte (i.e. les programmes 'mainstream' régionaux). Dans ce cas – et ce malgré les différences notables qui existent entre les modalités de gestion/compte-rendu selon les fonds considérés – la coordination interne des activités résulte de fait plus facile.

En général, le programme Maritime s'avère spécifique au regard des autres instruments de financement communautaires disponibles, que ce soit d'un point de vue géographique (i.e. son

caractère maritime et la présence d'îles importantes), qu'au regard de la stratégie développée (i.e. couvrant de multiples thématiques) ; ce qui rend donc difficile la coordination avec des instruments plus spécifiquement orientés vers le monde de l'entreprise, de l'innovation ou encore en soutien des politiques sociales.

QUESTION D'ÉVALUATION	
<i>Dans quelle mesure l'ensemble des projets du PC a-t-il contribué à la valeur ajoutée communautaire ?</i>	
Résultat de l'analyse	
Données du système de suivi	La valeur ajoutée communautaire est analysée à travers des critères définis dans un cadre communautaire. Sur la base de ces critères, on constate une bonne capacité du PC à contribuer à la valeur ajoutée européenne dans ses dimensions variées. Toutefois, la cohérence d'une telle valeur ajoutée devra être approfondie dans une phase successive, en tenant compte des effets et impacts des projets à un niveau territorial plus capillaire.

Sur la base d'une analyse des projets financés avec les Appels 1 et 2, nous proposons dans cette section une première cartographie de la contribution du Programme à la valeur ajoutée communautaire.

Le concept de valeur ajoutée est formulé de différentes manières dans la pratique communautaire et décliné différemment selon les objectifs politiques poursuivis⁸. Dans sa forme la plus concise, la valeur ajoutée européenne renvoie au principe de subsidiarité stipulant qu'une intervention communautaire est justifiée si elle est plus efficace que les mesures prises au niveau national, régional ou local. La coopération territoriale européenne se prête particulièrement bien à la vérification d'une valeur ajoutée communautaire dans la mesure où, par définition, elle "permet d'assurer que les frontières ne soient pas des barrières, rapprochent les européens entre eux, favorise la solution aux problèmes communs, facilite le partage des idées et des bonnes pratiques et encourage la collaboration

⁸ Pour un exemple d'analyse de valeur ajoutée des politiques EU dans le domaine de la recherche et de l'innovation, voir la publication de la DG Research and Innovation (2014) : "European Added Value of EU Science, Technology and Innovation actions and EU-Member State Partnership in international cooperation"

stratégique pour réaliser des objectifs communs”⁹.

D’un point de vue plus opérationnel, l’Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l’agriculture et l’alimentation (CHAFEA) propose un ensemble de 7 critères utiles pour évaluer la contribution d’une intervention à la valeur ajoutée EU. Les critères proposés sont : 1) la mise en œuvre de la législation communautaire, 2) les possibles économies d’échelle 3) la promotion de bonnes pratiques, 4) les exemples de bonne gouvernance, 5) la diminution des menaces transfrontalières 6) la mobilité des personnes, 7) le travail en réseau¹⁰.

Quant au PC Maritime, d’après une analyse précise des défis et des opportunités présentes dans l’espace transfrontalier, il met en évidence – à travers l’identification de critères spécifiques¹¹ - un ensemble de domaines d’interventions qui représentent une plus grande valeur ajoutée et sur lesquels se concentrent les ressources allouées par le Programme., i.e.

Il s’agit de domaines relatifs à/aux :

- Filières prioritaires transfrontalières (nautique et construction navale, tourisme innovant et durable, biotechnologies bleues et vertes et énergies renouvelables) ;
- Risques naturels (hydrogéologiques, inondations, érosion et incendie) et risques de pollution due aux activités maritimes ;
- Protection du patrimoine culturel et naturel ;
- Liaisons au réseau RTE-T;
- L’accroissement du capital humain (à travers la formation et la mobilité).

D’après le Programme, ces domaines font référence à des interventions répondant à des nécessités substantielles, qui sont configurées avec une valeur ajoutée transfrontalière élevée ou représentent des opportunités émergentes.

Le tableau suivant présente la typologie de valeur ajoutée communautaire pour chaque domaine prioritaire identifié dans le PC. On remarquera la bonne correspondance entre les domaines identifiés dans le PC et la valeur ajoutée communautaire telle que mesurée à travers les 7 critères du *Fitness check* du CHELFEA.

⁹ DG REGIO: “La coopération territoriale européenne joue un rôle central dans la construction d’un espace européen commun. C’est également un des piliers de l’intégration européenne, à laquelle elle participe de multiples façons” in http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/

¹⁰ Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l’agriculture et l’alimentation (CHAFEA), “Fitness check for EU added value” - http://ec.europa.eu/health/programme/docs/ev_20120503_eu_added_value_en.pdf

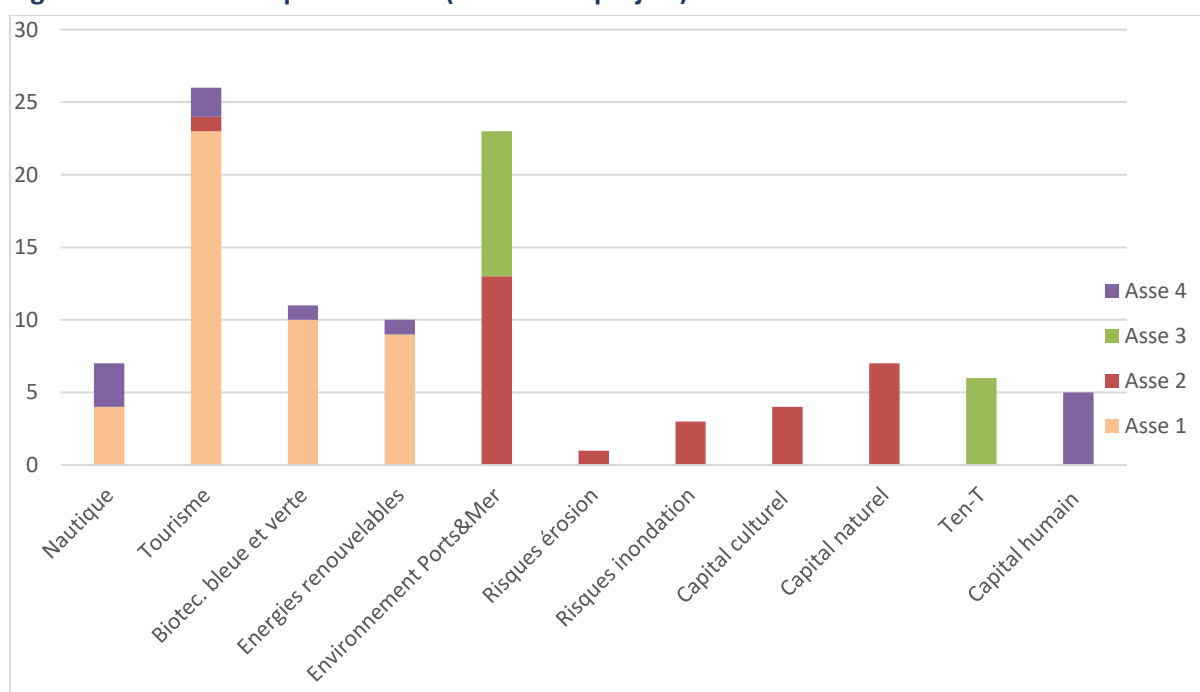
¹¹ Critère 1 : pertinence et cohérence avec les besoins qui ressortent de l’analyse de contexte ; Critère 2) : degré d’importance des défis par rapport à EU2020, Critère 3) : rapprochement avec la définition des filières prioritaires transfrontalières.

Tableau 18 Valeur ajoutée communautaire du PC selon les critères du CHELFEA

	Législation communautaire	Économie d'échelle	Promotion de bonnes pratiques	Exemples de bonne gouvernance	Menaces transfrontalières	Mobilité des personnes	Travail en réseau
Filières transfrontalières		X	X			X	X
Risques naturels	X		X	X	X		X
Protection du patrimoine culturel et naturel	X		X	X			X
Liaison au réseau RTE-T		X				X	X
Accroissement du capital humain			X	X		X	X

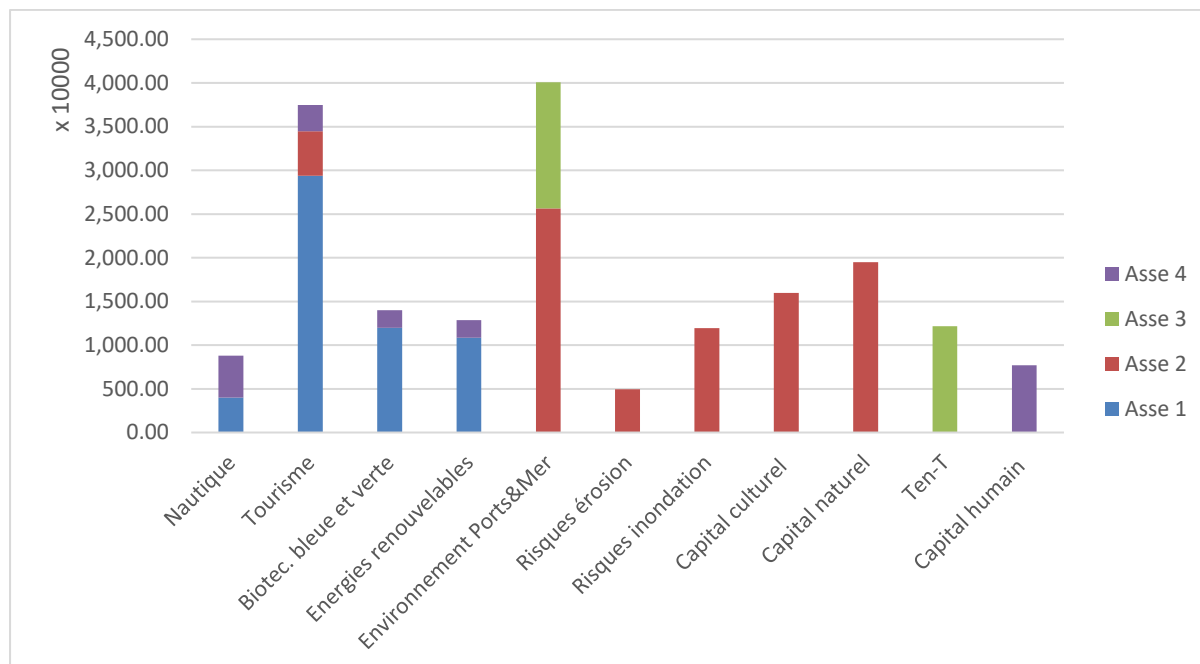
Les graphiques suivants rapportent la couverture effective des domaines du Programme par les projets sélectionnés dans le cadre des Appels 1 et 2, que ce soit en termes de nombre de projets par domaine d'intervention (Figure 6) que par montants financiers attribués (Figure 7).

Figure 6 Interventions par domaine (nombre de projets)



Source : Système de suivi

Figure 7 Interventions par domaine (montants financiers)



Source : Système de suivi

À partir de l'analyse des 70 projets sélectionnés dans le cadre des Appels 1 et 2 en cours de mise en œuvre, il apparaît que :

- De nombreux projets concernent les filières économiques prioritaires, y compris du point de vue de la gestion du capital humain (Axe 4), avec une attention particulière pour le tourisme durable (26 projets) ; notons aussi que certains de ces projets (14 au total) couvrent plus d'une filière que les 4 indiquées ;
- Les thématiques relatives à l'environnement dans les espaces portuaires et en haute mer sont couvertes par 23 projets, partagés entre l'axe 3 et l'axe 2 ;
- La protection du patrimoine naturel et culturel est moins privilégiée en termes de nombre de projets (respectivement 4 et 7) mais les montants qui lui sont alloués sont supérieurs à la moyenne (d'environ 2.3 Millions d'euros) ;
- Les risques naturels concernent les risques d'érosion (1 projet) et d'inondations (3 projets) alors que le risque d'incendie n'est envisagé par aucun projet actuel (à noter toutefois le lot dédié à cette typologie de risque dans le troisième Appel à projet) ; les projets sont peu nombreux mais en moyenne avec un montant plus élevé.

D'une manière générale, on peut remarquer la bonne capacité de l'ensemble des projets à contribuer à la valeur ajoutée communautaire, même si de façon différente en fonction des domaines concernés. Pour compléter l'analyse, il est toutefois nécessaire de tenir compte des projets qui seront sélectionnés

dans le cadre des Appels 3 et 4 et de fournir une meilleure caractérisation des modalités concrètes d'expression de cette valeur ajoutée communautaire dans le cadre du PC. Une mise à jour de l'analyse est prévue dans le prochain rapport de mise en œuvre. En outre, le rapport d'évaluation d'impact prévu en 2019 approfondira la contribution à la valeur ajoutée communautaire, à partir de cas d'études qui exploreront de manière plus précise les résultats et impacts des projets.

5 Gouvernance du Programme

QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les formes de gouvernance mises en œuvre par le PC (nouvelle structure CS avec modèle de gouvernance territoriale intégrée, réseau de référents territoriaux) contribuent-elles à favoriser :

- *l'implication des parties prenantes dans les décisions ?*
- *l'amélioration qualitative de la participation des territoires dans la mise en œuvre des activités ?*
- *De plus, ces formes de gouvernance sont-elles cohérentes avec ce que prévoit le code de conduite du partenariat, en particulier avec le chapitre V ?*
- *permettent-elles l'expression d'une opinion unitaire (convergente) au niveau des territoires ?*

Résultat de l'analyse

Documentation du Programme	L'analyse ne relève pas de problèmes particuliers concernant l'implication adéquate des différentes parties prenantes dans les choix du Programme, cohérente avec les principes essentiels du code de conduite du partenariat.
Entretiens	Les parties prenantes contactées dans le cadre de ce rapport affirment se sentir adéquatement impliquées dans les diverses phases de mise en œuvre du Programme.

L'évaluation des formes de gouvernance mises en œuvre par le Programme s'est appuyée sur l'analyse de documents du Programme (voir en particulier l'analyse du règlement interne de fonctionnement du CdS) et les entretiens réalisés auprès des différents membres du CdS.

L'analyse ne révèle pas de problèmes particuliers liés à l'implication des parties prenantes dans les choix du Programme. Les procédures de décisions au sein du CS se révèlent être conformes aux dispositions prévues dans le code de bonne conduite du partenariat (en particulier le chapitre 5,

articles 13-16). Les parties prenantes contactées dans le cadre de ce rapport affirment se sentir impliquées de manière adéquate dans les diverses phases de mise en œuvre du Programme. L'unique bémol renvoie à la nécessité d'une meilleure représentation de certains territoires à travers l'usage de critères de sélection appropriés ; c'est le cas en particulier de la représentation des îles qui devrait être mieux assurée par le biais d'un critère impliquant la présence systématique d'un partenaire insulaire lorsque le projet s'inscrit dans ce cadre.

6 Analyse de la stratégie de communication

QUESTIONS D'ÉVALUATION

- *Le PC a-t-il activé des mécanismes d'information et de communication en mesure d'améliorer la participation des citoyens, également à la lumière de ce qui a été relevé par l'enquête Eurobaromètre ?*
- *La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante ?*
- *Le processus de capitalisation s'est-il structuré solidement dans l'activité du PC et bénéficie-t-il de synergies avec les autres programmes ?*

Résultat de l'analyse

Documentation de programme	La Stratégie de communication se révèle être extrêmement détaillée dans la description des activités et des typologies des parties prenantes à impliquer mais il manque toutefois des indicateurs de résultat relatifs aux porteurs d'intérêts que le Programme souhaiterait impliquer dans les événements de communication transfrontaliers, régionaux et territoriaux.
Données en provenance du système de suivi	Les activités du Programme mises en place pour le moment montrent un niveau d'avancement moyen ; ils sont toutefois en ligne avec les objectifs généraux définis dans le cadre de la Stratégie de communication.

Recommandations :

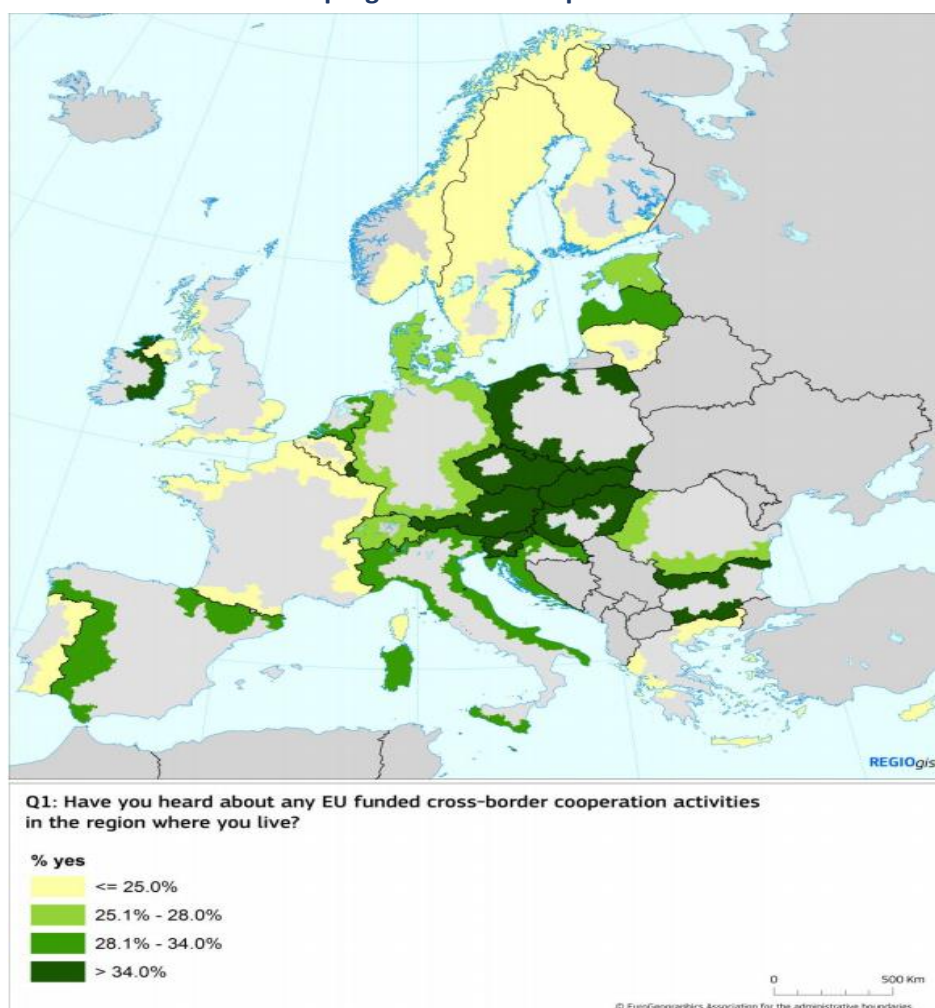
Il serait important de prévoir une meilleure coordination de la part des organismes du programme avec les activités réalisées par les RT. Dans ce cadre il serait utile d'organiser des réunions, à cadence semestrielle par exemple, durant lesquelles le SC et les RT se confronteraient sur l'état d'avancement des activités de communication, sur les problèmes rencontrés et la manière de trouver des solutions communes. En outre, l'efficacité dans l'organisation des activités de

communication pourrait être améliorée à travers la définition d'objectifs plus clairs sur le nombre de parties prenantes à impliquer au niveau des différents territoires.

En référence à l'activité de capitalisation, il apparaît nécessaire de donner une meilleure visibilité aux résultats atteints par le Programme, en fournissant des exemples de bonnes pratiques et des typologies d'impacts déjà observables à un niveau territorial. Une présentation des résultats atteints pourrait être faite au cours de l'événement annuel de communication du Programme prévu en 2019.

Selon l'enquête Eurobaromètre de 2015 (voir *survey Flash Eurobarometer 422*), environ un tiers des citoyens vivant dans l'espace du Programme connaît l'existence d'un Programme de coopération transfrontalière. Comme le montre la Figure 8, il s'agit d'un niveau de connaissance cohérent avec le niveau moyen observé dans les régions frontalières en Italie, mais cependant inférieur aux niveaux observés dans l'espace centre-oriental de l'Union Européenne.

Figure 8 Niveau de connaissance des programmes de coopération territoriale



Source : DG Regio

Le Programme dispose d'une stratégie spécifique de communication élaborée en 2015. La stratégie détermine une série d'objectifs (définis à partir des leçons tirées de la période 2007-2013) et une série d'outils et d'actions de communication. Selon l'évaluateur, la stratégie présente se révèle extrêmement détaillée dans la description des activités et des typologies des parties prenantes à impliquer mais elle est toutefois faible dans la définition d'indicateurs clairs de réalisation, de résultat et des objectifs liés à ces résultats. Le tableau ci-dessous, élaboré par l'évaluateur sur la base des informations contenues dans la stratégie, constitue une tentative de reconstruction de la logique d'intervention et fournit des indications sur l'état d'avancement des activités prévues à partir des informations recueillies par le biais des entretiens et d'une analyse documentaire. Comme indiqué dans le tableau, la Stratégie de communication prévoit deux indicateurs de résultats (en caractères gras) relatifs au nombre de contacts sur les réseaux sociaux et le site internet du Programme. Les indicateurs relatifs au nombre de porteurs d'intérêts que le programme entend impliquer à travers les événements organisés au niveau transfrontalier, régional et sous-régional sont cependant absents.

Tableau 19 Stratégie de communication : logique d'intervention

Changement attendu	Comment ?	Output prévu	Niveau d'avancement par rapport aux objectifs
1. Augmenter le niveau de connaissance du Programme	➤ en impliquant plus les territoires	- Publication dans les quotidiens nationaux et locaux - Événements du Programme dans les différents territoires	MOYEN
	➤ en créant des synergies entre les événements	- Coordination entre événements locaux et transfrontaliers	MOYEN
2. Augmenter le degré d'interaction des outils de communication	➤ en développant les fonctionnalités du site web	- Développement bilingue pouvant s'adapter aux différents dispositifs et pouvant être relié aux réseaux sociaux	HAUT
	➤ utilisation des réseaux sociaux	- Utilisation de Facebook, YouTube et Twitter - Réalisation de vidéos	HAUT
3. Améliorer l'efficacité des actions d'information et de communication	➤ Utilisation d'une seule identité visuelle de la part des parties prenantes	- Règles de Programme définies dans le Manuel et appliquées par les organismes de Programme et par les bénéficiaires	HAUT
	➤ création de pages web pour chaque projet dans le site unique du Programme	- fonctionnalité spécifique dans le site ; - chargement des pages web des projets	HAUT
4. Optimiser l'efficacité et l'organisation	➤ promotion de la coordination avec les référents territoriaux	- Référents territoriaux actifs dans les différents territoires et coordonnés par le SC	MOYEN

des activités de communication	➤ planification conjointe	- Stratégie de communication avec définition claire de l'objectif	MOYEN
5. Favoriser le processus de capitalisation des résultats	➤ en mettant en place un parcours spécifique dès les premières phases de mise en œuvre du Programme	- Lancement des activités de capitalisation - Définition d'outils de communication spécifiques	HAUT
	➤ en multipliant les occasions de rencontre avec les autres Programmes de CTE	- Participation aux principaux événements EU sur la CTE	HAUT

Source : Stratégie de communication ; propre élaboration

Pour ce qui est de l'objectif d'augmenter le degré de connaissance du Programme, les activités du Programme mises en place à ce jour, montrent un niveau d'avancement moyen selon l'évaluateur. Comme le montre le tableau suivant, les trois Appels ont fait l'objet d'évènements de communication organisés dans chacune des régions du Programme.

Tableau 20 Événements organisés par le Programme Italie-France Maritime 2014-2020

Appel	Événement
I Appel	Livorno, 13 aprile 2015 Toulon, 12 maggio 2015 Nice, 13 maggio 2015 Gênes, 14 maggio 2015 Bastia, 21 maggio 2015 Sassari, 25 maggio 2015
II Appel	Bastia, 29 novembre 2016 Savone, 11 janvier 2017 Nice, 12 janvier 2017 Cagliari, 18 janvier 2017 Castiglioncello, 20 janvier 2017
III Appel	Lucques, 20 avril 2018 La Spezia, 9 mai 2018 Bastia, 16 mai 2018 Cagliari, 22 mai 2018 Beaulieu-sur-Mer, 29 mai 2018

Source : entretiens, propres élaborations

En ce qui concerne la diffusion des informations concernant le Programme à travers les médias locaux et nationaux, les données montrent des efforts importants réalisés mais révèlent aussi leur caractère non uniforme selon les territoires.

Encadré 3 Communiqués presse par le biais de médias

Article : “Fondi Ue: Toscana, scouting talents il 28/9 a Polo Navacchio” (ANSA, 14 septembre 2018)

Article : “Fondi Ue: Toscana, lancio progetto per occupazione nautica” (ANSA, 14 septembre 2018)

Article : “Rischio alluvioni, presentazione progetto” (ANSA, 7 septembre 2018)

Article : “Fondi Ue: censimento buone pratiche imprese innovative” (ANSA, 7 septembre 2018)

Article : “Fondi Ue: Toscana, studio impatto clima Livorno e Rosignano” (ANSA, 7 septembre 2018)

Article : “Fondi Ue: Toscana, tornano Living Lab per offerta turistica” (ANSA, 7 septembre 2018)

Article : “A Firenze evento annuale Programma marittimo It-Fr” (ANSA, 7 septembre 2018)

Article : “Fondi Ue: a Livorno lancio marchio Quality made” (ANSA, 7 septembre 2018)

Article : “Fondi Ue: Stratus si presenta a SeaFuture” (ANSA, 16 juin 2018)

Article : “Interreg It-Fr a convegno Giornata Europea del Mare” (ANSA, 16 juin 2018)

Article : “Fondi Ue: Toscana, convegno all’Elba sul clima” (ANSA, 16 juin 2018)

Article : “Fondi Ue: Toscana, dialogo con cittadini su futuro coesione” (ANSA, 8 mars 2018)

Article : “Al via incontri per potenziare offerta turismo” (ANSA, 28 mars 2018)

Article : “A Rosignano incontro progetto clima Adapt” (ANSA, 28 mars 2018)

Article : “Fondi UE: Toscana, voucher Blueconnect per Mpmi portuali” (ANSA, 28 mars 2018)

Article : “Fondi Ue: Toscana, venti imprese beneficiarie Smartic” (ANSA, 28 mars 2018)

Article : “Selezionate le imprese per MarittimoTech” (ANSA, 28 mars 2018)

Article : “Documento per futuro cooperazione It-Fr” (ANSA, 28 mars 2018)

Article : “Fondi Ue: Toscana, a Lucca lancio 3° bando Interreg Marittimo” (ANSA, 28 mars 2018)

Pour ce qui est de l’augmentation de l’interactivité des outils, les données à disposition montrent des résultats en synergie avec les attentes : (1) le site du Programme s’adapte aux différents supports et est relié aux réseaux sociaux ; (2) les profils sur les réseaux sociaux sont actifs et suivis par un nombre important d’utilisateurs (comme le montre l’encadré ci-dessous).

Encadré 4 : Suivi du site et des réseaux sociaux de Programme

Profil www.facebook.com/interreg.maritime :

Suivi par 1879 personnes

Couverture 12 derniers mois : 2006 visualisations.

Couverture moyenne : 434 visualisations

Profil https://twitter.com/pc_maritime :

78 followers, 218 following

Couverture 3 derniers mois : 5064 visualisations.

Taux d'interaction : 0-3,2%

Site www.interreg-maritime.eu:

Sous-sites de projets lancés : 35

Pages publiées : 361

Données de septembre 2017 à septembre 2018 :

- Utilisateurs : 23.400 ;
- Nouveaux utilisateurs: 22.855,
- Sessions : 58.263

Visualisation de page (nombre total de pages visualisées) : 492.771

Concernant l'objectif relatif à l'amélioration de l'efficacité des actions de communication, le Programme a adopté et imposé aux bénéficiaires l'utilisation d'une image coordonnée en regroupant les différents sites de projet dans le site unique de Programme. Selon l'évaluateur, il s'agit d'une solution permettant d'améliorer aussi bien l'efficience que l'efficacité des actions de communication ; toutefois, d'après les entretiens réalisés avec les bénéficiaires, il s'avère que le site de Programme n'est pas toujours pleinement utilisé à des fins de communications internes aux partenariats alors que les réseaux sociaux (Facebook en premier) se configurent comme des canaux largement utilisés pour la communication externe avec le public (concernant les résultats du projet).




Quant à l'objectif d'optimiser l'organisation de la communication, l'évaluateur retient que les activités réalisées jusqu'alors montrent un niveau d'avancement moyen par rapport aux objectifs initiaux. Comme déjà souligné dans d'autres sections du rapport, l'activation des référents territoriaux a été retardée dans certaines régions. En outre, selon l'évaluateur, il est nécessaire de renforcer la coordination des organes du Programme. Pour l'instant, les activités de coordination les plus significatives sont les échanges à travers les listes de diffusion et les réunions en marge d'autres réunions périodiques spécifiques (voir CdS). Il serait utile de prévoir des réunions, par exemple tous

les six mois, durant lesquelles le SC et les RT peuvent se confronter sur l'état d'avancement des activités de communication et sur les problèmes rencontrés et élaborer de manière conjointe les solutions à envisager. De manière générale, l'efficacité dans l'organisation des activités de communication pourrait être augmentée à travers la définition d'objectifs clairs relatifs au nombre de bénéficiaires à impliquer dans les différents territoires.

Enfin, sur l'activation de l'activité de capitalisation, les informations recueillies montrent que (A) le parcours de capitalisation "interne" a été activé ; (B) les autorités du Programme ont participé activement à des initiatives similaires du réseau européen CTE. Toutefois, dans les prochains mois, il serait important de promouvoir la diffusion des résultats atteints par les projets en fournissant des exemples de bonnes pratiques et des typologies d'impacts déjà observables à un niveau territorial. Une telle activité permettrait d'améliorer la visibilité du Programme auprès du public.

7 Principales contributions de l'évaluation

Les tableaux qui suivent synthétisent les principaux résultats de l'évaluation, ainsi que les recommandations élaborées par l'évaluateur. Afin d'en faciliter la lecture, chaque tableau résume les principaux résultats obtenus à travers l'affichage d'une couleur et d'un pictogramme :

-  de couleur verte dans le cas de résultats qui montrent un bon état d'avancement du Programme ;
-  de couleur jaune pour signaler la présence de difficultés/points faibles dans le système de mise en œuvre ;
-  de couleur rouge pour signaler la présence de problèmes plus importants.

Analyse de l'efficacité/efficience des processus de présentation et de sélection des candidatures

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en œuvre des procédures efficaces/efficientes de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de l'information/communication préliminaires des parties prenantes identifiées dans la Stratégie de communication ?

Résultats de l'analyse : 

Données en provenance du système de suivi et documentation de programme

Les activités de communication et d'information réalisées dans le cadre des trois Appels à projets se révèlent être efficaces dans la mesure où les parties prenantes identifiées dans le plan de communication correspondent bien à la typologie des bénéficiaires potentiels qui ont réellement pris part aux trois Appels à projets, couvrant les divers objectifs spécifiques.

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en œuvre des procédures efficaces/efficientes de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de la préparation de la documentation de sélection des projets ?

Résultats de l'analyse : 

Entretiens

En ce qui concerne l'information et la communication préliminaire des parties prenantes, et la prédisposition de la documentation pour la sélection des projets ainsi que du soutien apporté aux porteurs de projets, l'évaluateur constate des améliorations entre l'Appel 1 et 3, que ce soit en termes d'informations données que dans le soutien fourni aux porteurs de projets.

L'analyse révèle certaines lacunes dans l'information fournie dans quelques territoires du Programme. En particulier, une difficulté majeure a été soulignée pour les bénéficiaires de certaines provinces/départements pour accéder aux informations et à un soutien direct.

Recommandations :

- Prévoir une activité plus soutenue de coordination des RT de la part des autorités du Programme (AG et SC). En particulier, il serait utile que l'AG et le SC : a) définissent mieux

les activités des RT, b) élaborent des orientations en soutien des activités menées par les RT, en cohérence avec les prescriptions du Programme ; c) organisent des rencontres avec les RT de manière à assurer une meilleure coordination des activités et le partage des bonnes pratiques au sein des différents territoires de coopération.

- En vue des prochains Appels à projets et en particulier dans une optique post 2020, il est suggéré d'évaluer l'opportunité de : a) simplifier le cadre logique Interact en éliminant les éléments redondants, b) renforcer l'orientation au résultat en incluant des indicateurs de résultats à associer à chaque "résultat/objectif spécifique" de projet, conformément au cadre logique prévu par la DG Regio pour la période de programmation post-2020

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en place des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue des temps d'instruction des projets (par rapport aux temps moyens du PC 2007/2013) ?

Résultats de l'analyse : 😊

Données du système de suivi	Les données révèlent des procédures de sélection efficaces avec des temps d'instruction contenus et raisonnables pour un programme de coopération transfrontalière, particulièrement en ce qui concerne les Appels à projets 2 et 3.
-----------------------------	--

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en place des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de la couverture par Axe/Objectif des candidatures ?

Résultats de l'analyse : 😊

Données du système de suivi	Malgré les retards enregistrés dans la phase de lancement du Programme (le PC a été approuvé par la CE seulement un an après sa transmission de la part de l'AG), les procédures mises en œuvre ont été suffisamment efficaces et efficaces pour garantir une couverture adéquate des divers axes et l'approbation d'un nombre de projets conforme avec les objectifs initiaux.
-----------------------------	---

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en place des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de l'efficacité des outils de mise en œuvre (nombre de projets admis par rapport au nombre de projets présentés) ?

Résultats de l'analyse : 😊

Données du système de suivi	<p>Le taux général d'admission est relativement élevé par rapport à ce qu'on peut observer dans les autres programmes CTE.</p> <p>Le taux d'admission n'est cependant pas homogène au niveau des OS eux-mêmes, et varie de 100% pour les OS 5B1 et 7C1, à 17% pour l'OS 3D1. La variabilité du taux d'admission semble être une conséquence des différents degrés d'attractivité des OS : les OS les plus attractifs en termes de nombre de propositions de projets se révèlent être ceux avec le taux d'admission le plus bas.</p> <p>L'évaluateur note le fait que le programme semble être caractérisé par la présence de deux macro-typologies d'Appels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Appels qui tendent à réduire ex-ante l'ensemble des bénéficiaires potentiels. C'est le cas par exemple des Appels de l'axe 3, pour lesquels la
-----------------------------	--

	<p>spécificité et les résultats attendus impliquent une réduction très forte du nombre de propositions possibles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Appels qui s'adressent à un nombre élevé de bénéficiaires potentiels, caractérisés par une plus grande généralité dans les critères de sélection et les résultats attendus (voir les Appels de l'OS 3D1 par exemple).
--	--

Recommandations :

L'évaluateur suggère aux autorités de programme de réfléchir à l'opportunité d'introduire une procédure de sélection en deux phases dans le cadre des Appels qui s'adressent à un nombre élevé de bénéficiaires potentiels. La procédure en deux phases permettrait d'éviter de devoir instruire toutes les candidatures, écartant dès la phase initiale les candidatures non-éligibles.

Dans quelle mesure le PC a-t-il mis en œuvre des procédures efficaces/efficaces de présentation et de sélection des candidatures du point de vue de la couverture de la demande sur les territoires intéressés par le Programme (nombre de candidatures) ?

Résultat de l'analyse : 😊

Données du système de suivi	En termes de distribution géographique, les données révèlent que le nombre de potentiels chefs de file porteurs de projet italiens est nettement plus élevé que le nombre de porteurs de projets chefs de file côté français. Au niveau des différentes régions impliquées, il est par ailleurs intéressant de noter le nombre relativement bas de porteurs de projet (chefs de file) provenant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Entretiens	Les informations recueillies auprès des autorités de programme et de bénéficiaires confirment la difficulté des territoires français, et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, à fournir chefs de file et partenaires de projets.

Recommandations :

Les difficultés soulignées ne sont pas exclusivement liées aux règles de cofinancement. Selon l'évaluateur, il est nécessaire d'évaluer l'opportunité de renforcer les actions d'animation et de soutien aux bénéficiaires (potentiels ou non) sur le territoire français et notamment dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans quelle mesure les procédures de présentation et de sélection des candidatures tiennent-elles compte des principes horizontaux (voir art. 7 et 8 du Reg. 1303/2013), en particulier pour les :
a) critères d'éligibilité ?
b) critères de mérite ?

Résultat de l'analyse : 😊

Documentation de programme	Les procédures de sélection des candidatures définies par le Programme tiennent compte de façon explicite des principes horizontaux ; l'analyse des critères utilisés dans l'évaluation des candidatures confirme l'attention portée aux principes horizontaux.
----------------------------	---

Analyse du fonctionnement des structures de gestion du Programme

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles adéquates/efficaces du point de vue des ressources humaines et de l'organisation AG/SC ?

Résultat de l'analyse : 😊

Entretiens	En général, la majorité des chefs de file interrogés se déclare satisfaite de l'aide reçue, certains toutefois se plaignent de lacunes en particulier dans l'information fournie aux bénéficiaires dans certains des territoires de coopération du Programme.
------------	---

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place résultent-elles adéquates/efficaces du point de vue de la capacité administrative de gestion du PC ?

Résultat de l'analyse : 😊

Données du système de suivi	Les données relatives au nombre de candidatures et l'analyse réalisée dans la section 3.4 sur le cadre de performance indique une bonne capacité administrative, malgré des retards observés dans la phase de lancement.
Entretiens	L'absence d'un référent de langue maternelle française au sein de l'AG pourrait, à ce qui a été rapporté par certains chefs de file français, limiter dans certain cas la qualité du soutien fourni aux partenaires français

Recommandations :

Dans la perspective de la prochaine programmation, on recommande à l'AG de vérifier en s'appuyant éventuellement sur le soutien des autorités nationales italiennes – l'existence de procédures administratives spécifiques qui permettent le recrutement de figures professionnelles ayant le français comme langue maternelle (en s'inspirant de ce qui se pratique dans d'autres programmes CTE avec Autorité de gestion italienne)

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place résultent-elles adéquates/efficaces du point de vue de l'introduction d'innovations (ex. formulaires en ligne, coûts simplifiés, etc.) ? mesures pour la réduction des charges administratives des bénéficiaires ?

Résultat de l'analyse : 😊

Entretiens	En général, les procédures se révèlent être efficaces pour introduire des innovations. En ce qui concerne l'introduction de mesures de simplification, certains bénéficiaires interrogés se plaignent de difficultés dans l'utilisation des options de coûts forfaitaires, définies dans le cadre du Programme, dont l'estimation est considérée comme insuffisante pour couvrir les coûts du personnel. Il s'agit plutôt d'une critique portée au seuil de 20% imposé par l'article 19 du règlement 1299/2013, dont le caractère insuffisant est également souligné dans les principales études européennes relatives aux coûts simplifiés
------------	---

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles

adéquates/efficaces du point de vue du système de contrôle ?

Résultat de l'analyse : 😊

Entretiens	La quantité de pièces justificatives à fournir de la part des bénéficiaires dans le cadre des diverses activités de contrôle reste toutefois importante ; en outre la charge des justificatifs de dépense à télécharger sur le système Maritime + reste problématique. L'ensemble se traduit par des délais de paiements importants et incertains pour les bénéficiaires.
------------	---

Recommandations :

Il est possible de simplifier la documentation à présenter par les bénéficiaires dans le cadre de la justification des dépenses, et d'optimiser le système de suivi. Ceci est en particulier à envisager dans le cadre de la prochaine période de programmation et vu l'effort promu pour plus de simplifications administratives.

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles adéquates/efficaces du point de vue du service de soutien aux bénéficiaires ?

Résultat de l'analyse : 😊

Entretiens	En règle générale, la majeure partie des chefs de file interrogés se déclare satisfaite de l'aide reçue, mais certains en revanche se plaignent de difficultés dans la réception des informations précises, en particulier en matière d'aides d'État et attribuent cette difficulté au changement de personnel interne à l'AG. Des retards ont également été signalés dans l'identification des RT (par exemple en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Toscane), et des plaintes ont révélé que, pour certains territoires, leur rôle se limitait aux activités d'information.
------------	--

Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place sont-elles adéquates/efficaces du point de vue du système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs, etc.) ?

Résultat de l'analyse : 😊

Entretiens	Le programme est caractérisé par l'existence de deux plateformes informatiques. La première, l'eMS, intervient en phase de présentation de la proposition et la seconde, Maritime +, est spécifique à la phase de gestion. Certains aspects critiques ont été relevés pour ces deux plateformes qui mériteraient une meilleure optimisation.
------------	--

Recommandations :

Une plus grande continuité est demandée à l'avenir pour les plateformes en ligne disponibles, en privilégiant l'usage d'un instrument unique et présent pour tout le cycle du projet. La réduction des temps d'accès, ainsi que l'amélioration des fonctionnalités mises à disposition des bénéficiaires, s'avéreraient être également nécessaire pour faciliter l'usage des plateformes actuelles. Une meilleure information et formation des utilisateurs à l'usage des plateformes serait aussi un élément à considérer pour le futur du Programme.

Analyse de l'efficacité en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus

Quelle est la distribution des engagements par Axe par rapport au plan financier ? Et par rapport à la dépense certifiée ? Les objectifs de dépense sont-ils réalisables ?

Résultat de l'analyse : 😊

Données en provenance du système de suivi	Le niveau de certification des dépenses est inférieur aux attentes initiales pour tous les axes, mais surtout dans le cadre des Axes 2, 3 et 4. Toutefois, les difficultés au niveau de l'absorption financière s'accompagnent d'un avancement procédural (voir nombre de projets financés) supérieur aux objectifs initiaux. Les difficultés dans l'absorption des dépenses peuvent donc s'expliquer, en partie seulement, par les retards accumulés dans la phase de lancement du Programme.
Entretiens	Les personnes interrogées soulignent d'autres facteurs permettant d'expliquer les difficultés d'absorption, et en particulier : des retards accumulés par les projets dans la phase de lancement (en particulier des retards dus à la signature des contrats inter-partenariaux et/ou à des changements dans le budget) ; des retards accumulés dans la sélection des contrôleurs de premier niveau ; des retards dus à la complexité des procédures de marché public ; des retards dans la certification de la dépense au niveau des bénéficiaires français.

Suite aux discussions venues au cours du dernier Comité de suivi tenu à Florence, il s'avère que l'AG et le SC sont bien conscients des difficultés rencontrées dans le cycle de remontée et de justification de la dépense. Cet aspect a fait l'objet d'un partage avec les délégations présentes sur la nécessité de mieux solliciter les bénéficiaires pour qu'ils accélèrent leur remontée des dépenses et leur demande de paiement. De fait, il n'y a pas de recommandations spécifiques supplémentaires de la part de l'évaluateur.

Quel cadre ressort de l'analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus effectivement atteints/atteignables ?

Résultat de l'analyse : 😊

Données du système de suivi	L'analyse met en évidence que dans 60% des cas (25 indicateurs) les résultats attendus dépassent les objectifs initiaux, alors que dans le cas de 12 indicateurs les résultats attendus sont pour le moment inférieurs à 5% par rapport à l'objectif initial. Il semble important de souligner que certains des indicateurs montrent des valeurs largement supérieures aux objectifs initiaux (i.e. dans certains cas plus de 200% par rapport à l'objectif initial).
-----------------------------	---

Recommandations :

Dans le cas des indicateurs avec des valeurs affichées significativement supérieures aux valeurs cibles initiales, on suggère de procéder à une vérification supplémentaire des données fournies par les bénéficiaires afin de s'assurer de la cohérence des données demandées avec l'interprétation de l'indicateur fourni dans le Programme.

Analyse de la stratégie du Programme

Sous quelle forme et avec quels résultats se réalise la coordination avec les autres outils de l'UE, en particulier avec : COSME (Axe 1), Réseau Entreprise Europe (Axe 1), LIFE (Axe 2) en particulier sur la prévention des risques environnementaux, la gestion du réseau Natura 2000, la protection des eaux marines et l'adaptation aux changements climatiques, Europe créative (Axes 1 et 2), CEF, Mécanisme pour unir l'Europe et le défi "Transport intelligent, vert et intégré Horizon 2020" (Axe 3), EaSI et ERASMUS (Axe 4).

Résultat de l'analyse : 😊

Entretiens	En phase de lancement du Programme, certaines activités de coordination avec les programmes Alcotra et MED ont pu être réalisées en ce qui concerne la rédaction de certains documents de programme (comme le Manuel de suivi). D'autres activités de coordination ont été réalisées par les administrations des territoires intéressés, en particulier en ce qui concerne l'information des bénéficiaires sur les sources possibles de financement alternatives. De manière générale, la coordination avec les fonds à gestion directe reste limitée.
------------	--

Recommandations :

Au vu de l'état d'avancement du programme, on suggère de lancer une activité de capitalisation et d'échanges de bonnes pratiques avec des programmes similaires. Cette activité correspond à ce que le programme suggère dans sa section 6 et pourrait impliquer en premier lieu Alcotra et MED, dont les territoires de coopération se superposent en partie avec Maritime. Les résultats de l'activité pourront être valorisés durant l'événement annuel de communication du Programme (prochain prévu en 2019).

Dans quelle mesure l'ensemble des projets du PC a-t-il contribué à la valeur ajoutée communautaire ?

Résultat de l'analyse : 😊

Données du système de suivi	La valeur ajoutée communautaire est analysée à travers des critères définis dans un cadre européen. Sur la base de ces critères, on constate une bonne capacité du PC à contribuer à la valeur ajoutée communautaire dans ses dimensions variées. Toutefois, cette analyse devra être approfondie dans une phase successive, en tenant compte des effets et impacts des projets à un niveau territorial plus global.
-----------------------------	--

Gouvernance du Programme

Les formes de gouvernance mises en œuvre par le PC (nouvelle structure CS avec modèle de gouvernance territoriale intégrée, réseau de référents territoriaux) contribuent-elles à favoriser : l'implication des parties prenantes dans les décisions ? L'amélioration qualitative de la participation des territoires dans la mise en œuvre des activités ?

De plus, ces formes de gouvernance : sont-elles cohérentes avec ce que prévoit le code de conduite du partenariat, en particulier avec le chapitre V ? permettent-elles l'expression d'une opinion unitaire (convergente) au niveau des territoires ?

Résultat de l'analyse : 😊

Documentation du Programme	L'analyse ne note pas de problèmes particuliers liés à l'implication des parties prenantes dans les choix du Programme. Les procédures de décisions au sein du CS se révèlent être conformes avec les dispositions prévues dans le code de bonne conduite du partenariat.
Entretiens	Les parties prenantes contactées dans le cadre de ce rapport affirment se sentir impliquées de manière adéquate dans les diverses phases de mise en œuvre du Programme.

Analyse de la stratégie de communication

Le PC a-t-il activé des mécanismes d'information et de communication en mesure d'améliorer la participation des citoyens, également à la lumière de ce qui a été relevé par l'enquête Eurobaromètre ? La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante ? Le processus de capitalisation s'est-il structuré solidement dans l'activité du PC et bénéficie-t-il de synergies avec les autres programmes ?

Résultat de l'analyse : 😊

Documentation de programme	La Stratégie de communication se révèle être extrêmement détaillée dans la description des activités et des typologies des parties prenantes à impliquer, mais il manque des indicateurs de résultat relatifs aux porteurs d'intérêts que le Programme souhaiterait impliquer dans les événements de communication transfrontaliers, régionaux et sous-régionaux.
Données en provenance du système de suivi	Les activités du Programme mises en place pour le moment montrent un niveau d'avancement moyen ; ils sont toutefois en ligne avec les objectifs généraux définis dans le cadre de la Stratégie de communication.

Recommandations

Il serait important de prévoir une meilleure coordination de la part des organismes du programme avec les activités réalisées par les RT. Dans ce cadre il serait utile d'organiser des réunions, à cadence semestrielle par exemple, durant lesquelles le SC et les RT se confronteraient sur l'état d'avancement des activités de communication, sur les problèmes rencontrés et la manière d'y trouver des solutions communes.

En outre, l'efficacité dans l'organisation des activités de communication pourrait être améliorée à travers la définition d'objectifs plus clairs sur le nombre des parties prenantes à impliquer au niveau des différents territoires.

En référence à l'activité de capitalisation, il semble nécessaire de donner une meilleure visibilité aux résultats atteints par le Programme en fournissant des exemples de bonnes pratiques et des

typologies d'impacts déjà observables à un niveau territorial. Une présentation des résultats atteints pourrait être faite au cours de l'événement annuel de communication du Programme prévu en 2019.

8 Synthèse des résultats de l'évaluation destinée au RAMO

En conformité avec les dispositions prévues dans l'article 14, par. 4, lettre a, du règlement 1299 de 2013, les rapports de mise en œuvre présentés en 2019 doivent inclure des informations relatives aux « progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'évaluation, ainsi qu'à la suite donnée aux résultats de l'évaluation ». Le paragraphe suivant est rédigé de manière à fournir à l'AG et au SC une base de départ pour résumer dans le RAMO les principaux résultats de l'évaluation.

Comme prévu dans le plan d'évaluation, la première partie de l'activité d'évaluation a été dédiée à l'analyse de la mise en œuvre du Programme, avec une attention particulière portée sur les aspects suivants :

L'efficacité/efficience des processus de présentation et de sélection des candidatures

Information/communication préliminaire des parties prenantes identifiées dans le Plan de communication : Les activités de communication et d'information réalisées dans le cadre des trois Appels à projets se révèlent être efficaces dans la mesure où les parties prenantes identifiées dans la Stratégie de communication du Programme correspondent bien à la typologie des bénéficiaires potentiels qui ont réellement pris part aux trois Appels à projets.

Préparation de la documentation de sélection des projets : On constate une nette amélioration entre l'Appel 1 et l'Appel 3 du point de vue de l'information et de la communication préliminaire des parties prenantes, de la prédisposition de la documentation pour la sélection des projets ainsi que du soutien apporté aux porteurs de projets. Les entretiens mettent toutefois en évidence des lacunes dans l'information fournie dans certains territoires du Programme. En particulier, certains bénéficiaires ont rencontré des difficultés dans l'accès à l'information et dans le soutien reçu.

Temps d'instruction des projets : Les données révèlent des procédures de sélection efficaces avec des temps d'instruction contenus et à considérer comme raisonnables pour un programme de coopération transfrontalière, particulièrement en ce qui concerne les Appels à projets 2 et 3.

Couverture par axe et par objectif des candidatures : Malgré les retards enregistrés dans la phase de lancement du Programme (le PC a été approuvé par la CE seulement un an après sa transmission de la part de l'AG), les procédures mises en œuvre ont été suffisamment efficaces et efficaces pour garantir une couverture adéquate des divers axes et l'approbation d'un nombre de projets conforme avec les objectifs initiaux.

Efficacité des instruments de mise en œuvre (nombre de projets admis au regard de ceux présentés) : Le taux général d'admission est relativement élevé par rapport à ce qu'on peut observer dans les autres programmes CTE. Le taux d'approbation est toutefois variable au niveau des OS, oscillant entre

100%, pour les OS 5B 1 et 7C1, et 17% pour l'OS 3D1. Cette variabilité apparaît comme la conséquence du degré d'attraction variable des OS entre eux : les OS les plus attractifs en termes de nombre de projets déposés résultent de fait comme étant ceux à taux d'approbation le plus bas.

Couverture des territoires du Programme : Les données révèlent que le nombre de chefs de file porteurs de projet italiens est nettement plus élevé que le nombre de porteurs de projets chefs de file côté français. Au niveau des différentes régions impliquées, il est par ailleurs intéressant de noter le nombre relativement bas de porteurs de projet (chefs de file) provenant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les informations recueillies auprès des autorités de programme et de bénéficiaires confirment la difficulté des territoires français, et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, à fournir chefs de file et partenaires de projets.

Conformité aux principes horizontaux, au regard des critères d'éligibilité et de mérite : Les procédures de sélection des candidatures définies par le Programme tiennent compte de façon explicite des principes horizontaux ; l'analyse des critères utilisés dans l'évaluation des candidatures confirme l'attention envers les principes horizontaux.

Le fonctionnement de la structure de gestion du Programme ;

Efficacité des procédures en termes de ressources humaines et d'organisation de l'AG et du SC : La majorité des chefs de file interrogés se déclare satisfaite de l'aide reçue, certains toutefois se plaignent de lacunes en particulier dans l'information fournie aux bénéficiaires dans certains des territoires de coopération du Programme.

Efficacité des procédures en termes de capacité administrative de gestion du PC : Les données relatives au nombre de candidatures et l'analyse réalisée dans la section 3.4 sur le cadre de performance indique une bonne capacité administrative, malgré des retards observés dans la phase de lancement. L'absence d'un référent de langue maternelle française au sein de l'AG pourrait limiter dans certains cas la qualité du soutien fourni aux partenaires français.

Efficacité des procédures en termes d'innovation (ex. formulaire en ligne, coûts simplifiés, ...) et des mesures de réduction de la charge administrative des bénéficiaires : Les procédures se révèlent être efficaces sous le profil de l'introduction d'innovations. En ce qui concerne l'introduction de mesures de simplification, certains bénéficiaires interrogés se plaignent de difficultés dans l'utilisation des options de coûts forfaitaires définies dans le cadre du Programme, dont l'estimation est considérée comme insuffisante pour couvrir les coûts du personnel. Il s'agit plutôt d'une critique portée au seuil de 20% imposé par l'article 19 du règlement 1299/2013, dont le caractère insuffisant est également souligné dans les principales études européennes relatives aux coûts simplifiés.

Efficacité des procédures relatives au système des contrôles : La quantité de pièces justificatives à

fournir de la part des bénéficiaires dans le cadre des diverses activités de contrôle reste important ; de plus le chargement des justificatifs de dépense sur le système Maritime + reste problématique. L'ensemble se traduit par des délais de paiement importants et incertains pour les bénéficiaires.

Effacité des procédures relatives au soutien apporté aux bénéficiaires : La majorité des chefs de file interrogés se déclare satisfaite de l'aide reçue, mais certains en revanche se plaignent de difficultés en ce qui concerne la réception d'informations précises, en particulier en matière d'aide d'État, et attribuent cette difficulté au changement de personnel interne à l'AG ; ils signalent également des retards dans l'identification des RT (en particulier en Toscane et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et se plaignent du fait que, dans certains territoires, leur rôle soit limité à la seule diffusion d'informations.

Effacité des procédures relatives au système de suivi (orientation pour la définition et l'usage des indicateurs, ...) : Le programme est caractérisé par l'existence de deux plateformes informatiques. La première, eMS, intervient en phase de présentation de la proposition et la seconde, Maritime +, est spécifique à la phase de gestion. Certains aspects critiques ont été relevés pour ces deux plateformes qui mériteraient une meilleure optimisation.

L'efficacité en termes de capacité du Programme à atteindre les résultats attendus, relatifs aux cibles indiquées dans le cadre de performance ;

Distribution de la programmation par axe au regard de la maquette financière et de la certification des dépenses et la réalisation des objectifs de dépense : L'avancement des dépenses est inférieur aux attentes initiales pour tous les axes mais en particulier dans le cas des Axes 2, 3 et 4. Toutefois, les difficultés au niveau de l'absorption financière s'accompagnent d'un avancement procédural (voir nombre de projets financés) supérieur aux objectifs initiaux. Les difficultés dans la consommation des ressources peuvent donc en partie seulement s'expliquer par les retards accumulés dans la phase de lancement du Programme. Les personnes interrogées soulignent : des retards accumulés par les projets dans la phase de lancement (en particulier des retards dus à la signature des contrats inter-partenariaux et/ou à des changements dans le budget) ; des retards accumulés dans la sélection des contrôleurs de premier niveau ; des retards dus à la complexité des procédures de marché public ; des retards dans la certification de la dépense au niveau des bénéficiaires français.

Analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus et effectivement atteints (atteignables) : L'analyse met en évidence que dans 60% des cas (25 indicateurs) les résultats attendus dépassent les objectifs initiaux, alors que dans le cas de 12 indicateurs les résultats attendus sont pour le moment inférieurs à 5% par rapport à l'objectif initial. Il semble important de souligner que certains des indicateurs montrent des valeurs largement supérieures aux objectifs initiaux (i.e. dans certains

cas plus de 200% par rapport à l'objectif initial).

Stratégie du programme en termes de :

Coordination avec d'autres instruments financiers de l'UE : En phase de lancement du Programme, certaines activités de coordination avec les programmes Alcotra et MED ont pu être réalisées en ce qui concerne la rédaction de certains documents de programme (comme le Manuel de suivi). D'autres activités de coordinations ont été réalisées par les administrations des territoires intéressés, en particulier en ce qui concerne l'information des bénéficiaires sur les sources possibles de financement alternatives. De manière générale, la coordination avec les fonds à gestion directe reste limitée.

Contribution du parc de projets à la valeur ajoutée communautaire : La valeur ajoutée communautaire est analysée à travers des critères définis dans un cadre européen. Sur la base de ces critères, on constate une bonne capacité du PC à contribuer à la valeur ajoutée communautaire dans ses dimensions variées. Toutefois, cette analyse devra être approfondie dans une phase successive, en tenant compte des effets et impacts des projets à un niveau des territoires plus capillaire.

Gouvernance du Programme

L'analyse ne note pas de problèmes particuliers liés à l'implication des parties prenantes dans les choix du Programme. Les procédures de décision au sein du CS se révèlent être en ligne avec les dispositions prévues dans le code de bonne conduite du partenariat. Les parties prenantes contactées dans le cadre de ce rapport affirment se sentir adéquatement impliquées dans les diverses phases de mise en œuvre du Programme.

Stratégie de communication

La Stratégie de communication se révèle être extrêmement détaillée dans la description des activités et des typologies des parties prenantes à impliquer, mais il manque toutefois des indicateurs de résultat relatifs aux porteurs d'intérêts que le Programme souhaiterait impliquer dans les événements de communication transfrontaliers, régionaux et territoriaux. Les activités du Programme mises en place pour le moment montrent un niveau d'avancement moyen ; mais qui correspond néanmoins aux objectifs généraux définis dans la Stratégie de communication.

Annexe 1 – Personnes consultées

Organe du Programme	Prénom/Nom	Organisme/organisation de rattachement
Autorité de gestion	Mara Sori	Autorité de Gestion/Région Toscane
Secrétaire conjoint	Laura Drago	Secrétariat/Développement Toscane
Chef de file de projet	Paola Campi	Réseau d'entreprises "Genova torna in villa"
Chef de file de projet	Ilaria Franzetti Tivolle	Département du Var
Chef de file de projet	Emiliano Carnieri	Région Toscane
Chef de file de projet	Gianfranco Fancello	Université de Cagliari
Chef de file de projet	Christophe Graziani	Chambre de Commerce de Bastia
Comité de Suivi	Simone Gheri	ANCI Toscane
Comité de Suivi	Monia Sanna	Région Corse
Comité de Suivi	Maurizio Caviglia	Chambre de Commerce de Gênes
Comité de Suivi	Jérémie Dubois	Département du Var
Comité de Suivi	Marco Rolandi	Région Ligurie
Comité de Suivi	Antonio Verrico	Autorité Nationale (IT)
Référent territorial	Michele De Francesco	Région Sardaigne
Référent territorial	Tatiana Lambert	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Référent territorial	Margherita Ferrenti	Région Toscane
Référent territorial	Roberto Merlo, Margherita Marré Brunenghi	Région Ligurie